

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil, Genève, 26 mai 2017

POUR DÉCISION

POINT À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016**

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| Rapport financier sur les comptes de 2016 | 1 |
| Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016..... | 13 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 15 |
| États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 | 19 |
| État I. État de la situation financière décembre | 19 |
| État II. État de la performance financière | 20 |
| État III. État des variations de l'actif net | 21 |
| État IV. État des flux de trésorerie | 22 |
| État V. État de comparaison du budget et des montants réels..... | 23 |
| Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016..... | 25 |
| Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 | 49 |

Rapport financier sur les comptes de 2016

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2016 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de l'exercice 2016 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales en tant que produits pour l'exercice auquel ces contributions se rapportent, les contributions liées à des activités de formation et assorties de conditions étant inscrites en tant que produits quand les services sont fournis au bailleur de fonds. Les dépenses sont comptabilisées quand les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que quand elles sont payées. Le passif lié aux avantages du personnel (congés cumulés, frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement) est inscrit à l'exercice au cours duquel le membre du personnel concerné gagne cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service est inscrit aux états financiers consolidés de l'Organisation internationale du travail (OIT).
3. L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie sont présentés à la note 16 aux présents états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du Bureau International du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2016 seront consolidés avec ceux de l'OIT.
5. Le Centre gère cinq fonds:
 - le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation;
 - le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres produits à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros;
 - le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus;
 - le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation;
 - le Fonds d'innovation a été créé en 2011 pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration

des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre.

Chiffres clés pour 2016

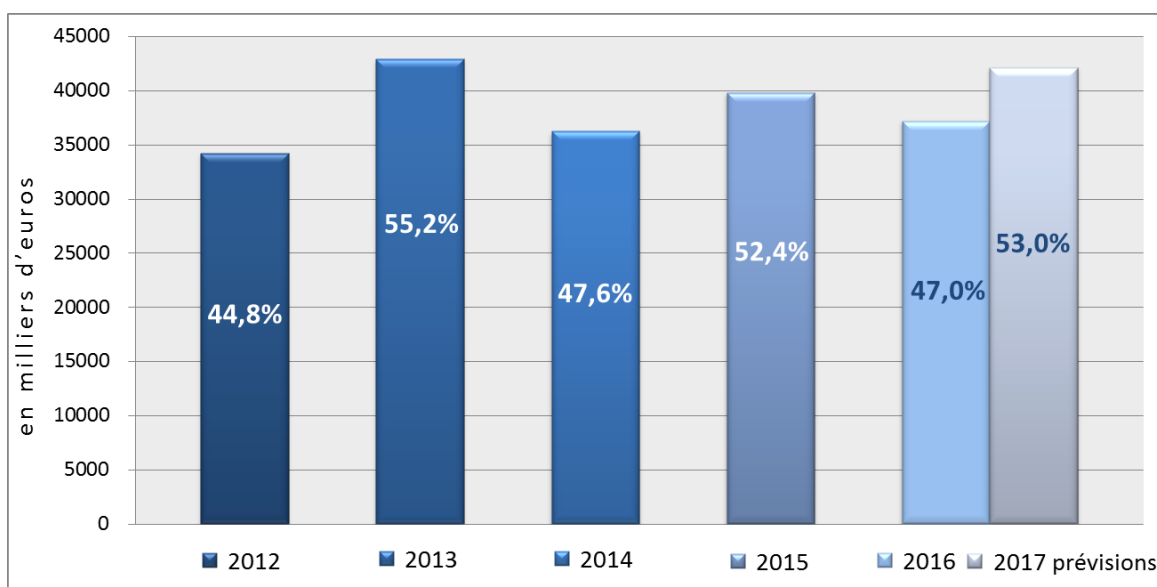
6. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers calculés selon les normes IPSAS et l'excédent d'exploitation réalisé par le Centre en 2016 et les compare avec les exercices précédents:

(en milliers d'euros)

| | 2016 | 2015 | 2014 |
|--------------------------------|----------------|---------------|---------------|
| Produits | 37 225 | 39 791 | 36 242 |
| Dépenses | 38 689 | 39 801 | 36 170 |
| Excédent (déficit) net | (1 464) | (10) | 72 |
| Actif | 27 210 | 29 970 | 30 465 |
| Passif | 10 558 | 11 854 | 12 339 |
| Actif net | 16 652 | 18 116 | 18 126 |
| Excédent d'exploitation | 1 052 | 386 | 2 875 |

7. Le déficit net, calculé conformément aux normes IPSAS, de 1,464 million d'euros intègre les résultats financiers totaux de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent d'exploitation de 1,052 million d'euros n'inclut que les résultats du Fonds de fonctionnement. Cette différence s'explique essentiellement par:
- l'utilisation nette de 124 000 euros venant du Fonds pour l'amélioration du campus;
 - l'utilisation nette de 432 000 euros venant du Fonds fiduciaire italien;
 - la différence de 383 000 euros dans les amortissements de l'actif réalisés avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS;
 - l'utilisation de 923 000 euros venant des excédents des exercices précédents, comptabilisée uniquement à l'état de comparaison du budget des montants réels;
 - les mouvements entre le Fonds d'innovation et le Fonds de fonctionnement, pour un montant de 1,95 million d'euros; et
 - les gains non réalisés de 195 000 euros comptabilisés uniquement à l'état de la performance financière.
8. Les variations de l'actif net, de 18,1 millions d'euros en 2015 à 16,7 millions d'euros en 2016, sont imputables essentiellement aux investissements consentis par le Centre dans ses activités de formation et ses infrastructures à travers une maintenance accrue.

Total des produits, comparaison sur trois périodes biennales



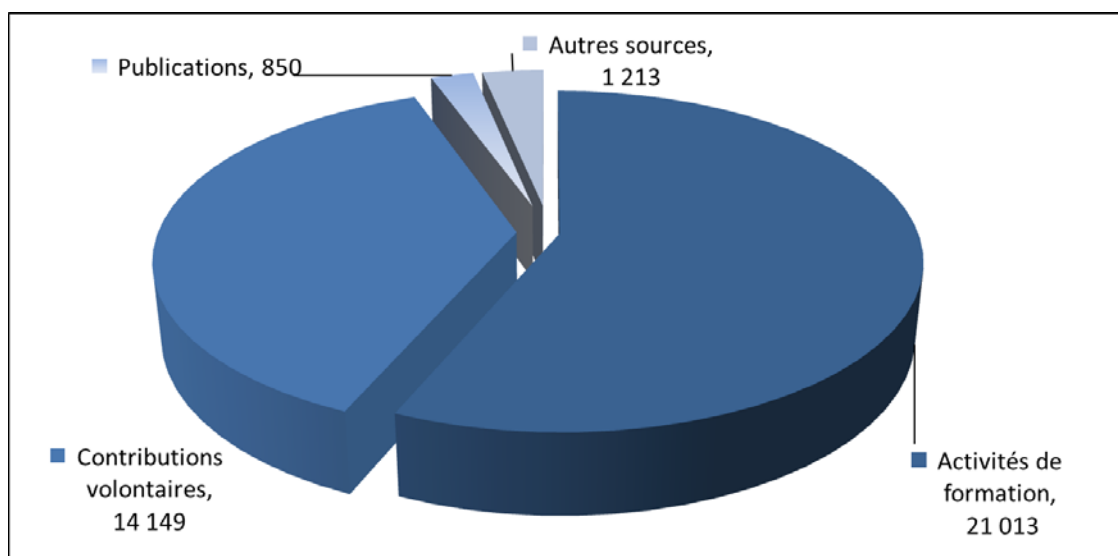
9. Les produits totaux du Centre suivent un cycle biennal. Normalement, ils sont moins élevés la première année et plus élevés la seconde année du cycle, comme le montre le graphique ci-dessus. Le Centre a adopté un programme et budget pour la période 2016-17 afin de s'aligner sur le cycle de l'OIT. En moyenne, la répartition des produits entre la première et la seconde année est de, respectivement, 46 pour cent et 54 pour cent. À ce jour, le biennat en cours montre des résultats similaires et le Centre devrait atteindre des résultats correspondant à cette moyenne.

Performance financière

Produits

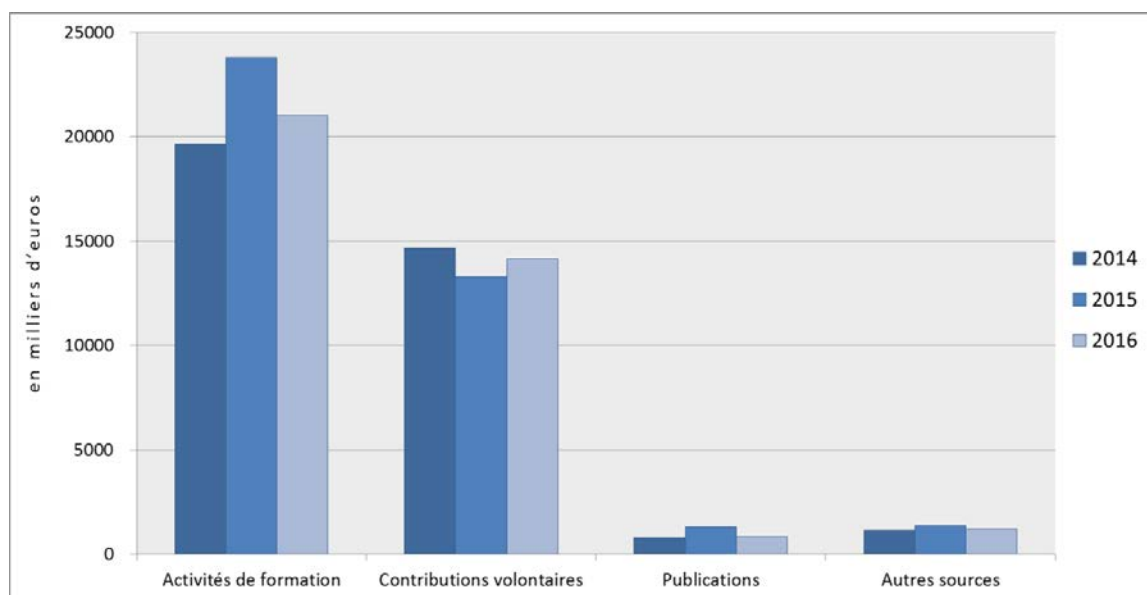
10. En 2016, les produits se sont élevés au total à 37,2 millions d'euros (39,8 millions d'euros en 2015) et se répartissent comme suit:

Produits totaux par source, pour 2016 (en milliers d'euros)



11. Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 94,5 pour cent des produits totaux (93 pour cent en 2015), sont les contributions volontaires et les activités de formation.

Comparaison sur trois ans, par source de produits



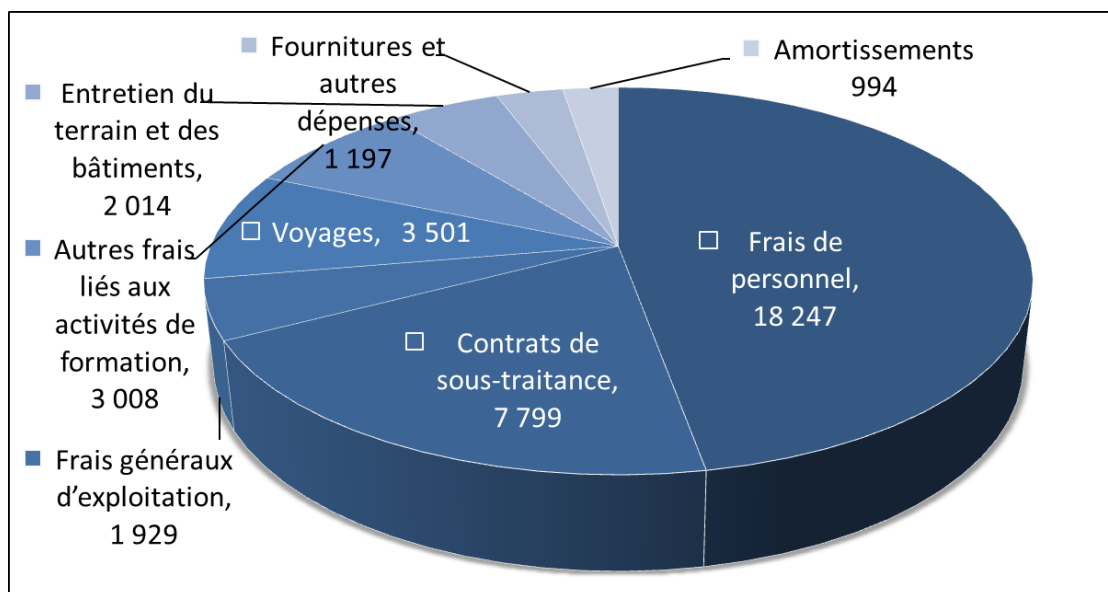
12. Les produits provenant des activités de formation se sont élevés au total à 21 millions d'euros en 2016, contre 23,8 millions d'euros en 2015, soit une différence de 2,8 millions ou 11,8 pour cent. Le nombre de participants à des activités de formation a été plus élevé en 2016 qu'en 2014, la première année du cycle biennal précédent (+ 529 participants, ou 4,8 pour cent). Ces chiffres reflètent la stratégie d'extension de la portée du Centre auprès des mandants et s'inscrivent dans la recherche de la réalisation du Résultat 1 du Plan stratégique pour 2016-17.
13. Si 2016 était effectivement la première année du biennat, le nombre total de jours-participant y a été plus élevé qu'en 2015, seconde année de la période biennale précédente. De 102 064 jours-participant en 2015, le Centre est passé à 106 412 jours-participant en 2016, soit une augmentation de 4.3 pour cent.
14. De même, le Centre a enregistré une hausse de 62,6 pour cent du nombre de jours-participant pour les activités de formation à distance (30 492 jours-participant en 2016, pour 18 749 en 2015). Ici aussi, cela reflète la stratégie d'extension de la portée du Centre à travers les modalités d'apprentissage à distance. Les activités «mixtes-F» (formation à distance et phase résidentielle sur le terrain) ont quant à elles enregistré une baisse de 9,9 pour cent du nombre de jours-participant (3 614 jours-participant en 2016, contre 4 011 en 2015).
15. Les résultats de tous les autres types d'activités, et notamment les activités «mixtes-C» (formation à distance et phase résidentielle sur le campus), sont ceux attendus pour la première année d'un biennat.
16. Globalement, les produits provenant des activités de formation ont été conformes aux attentes pour la première année du biennat, et correspondent à la moyenne d'environ 46 pour cent du total pour la période. Le Centre est dans les temps pour réaliser le budget approuvé pour 2016-17.
17. En 2016, les contributions volontaires ont augmenté de 837 000 euros par rapport à 2015. Ce résultat est dû essentiellement à la réception de la contribution annuelle de 250 000 euros de la Ville de Turin pour les années 2013, 2014 et 2015.

18. Les autres produits ont diminué de 741 000 euros en raison de la baisse des produits provenant des publications (462 000 euros) et des autres produits divers provenant de différentes sources (279 000 euros).

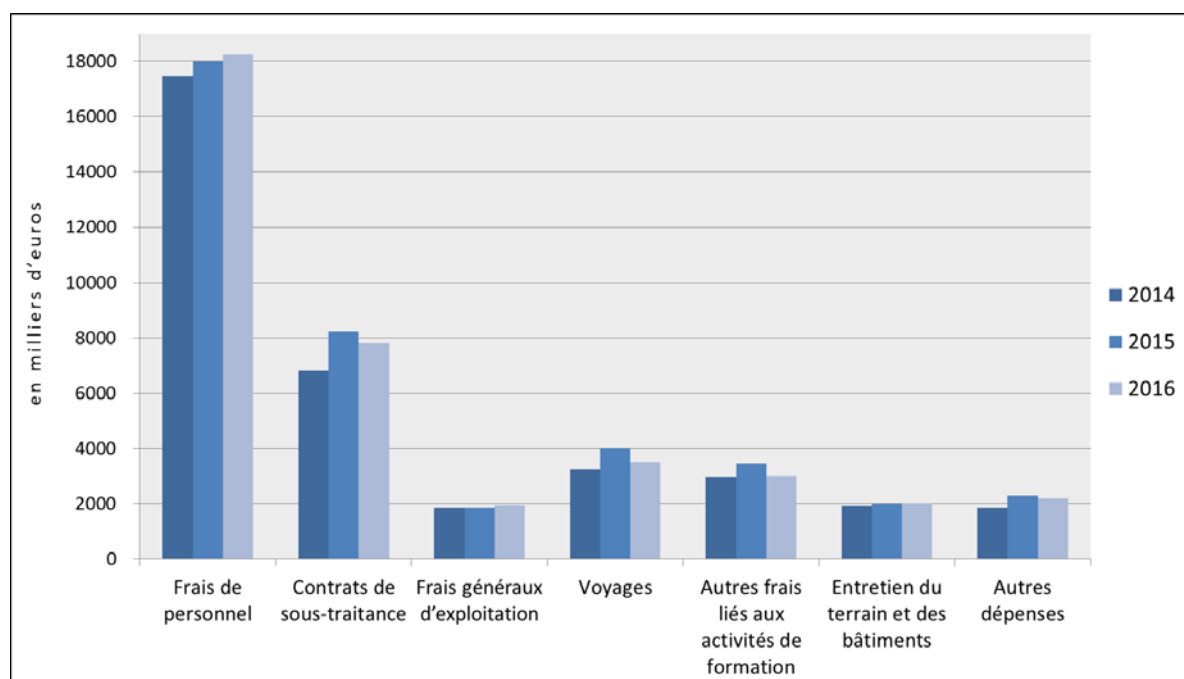
Dépenses

19. En 2016, les dépenses se sont élevées au total à 38,7 millions d'euros (39,8 millions d'euros en 2015) et se répartissent comme suit:

Dépenses par source, pour 2016 (en milliers d'euros)



Comparaison sur trois ans, par grande catégorie de dépenses



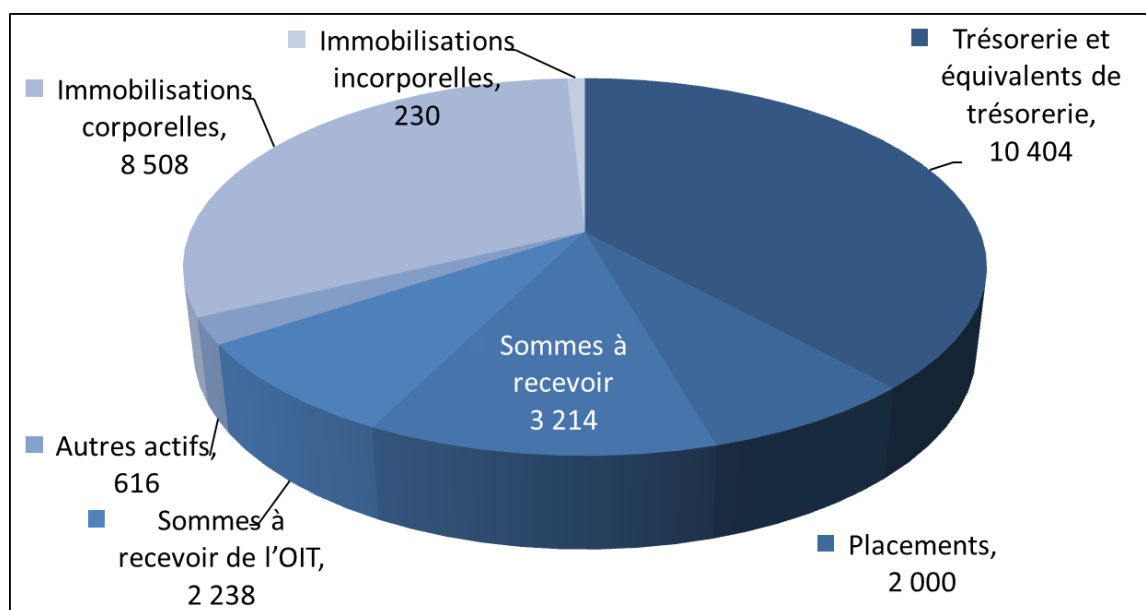
20. Les frais de personnel ont augmenté d'un pourcentage raisonnable de 1,4 pour cent pour atteindre 18,2 millions d'euros en 2016 (18 millions d'euros en 2015). Cette augmentation est due à la hausse normale des niveaux de rémunération fixés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), aux trois nouveaux postes créés sur le budget variable en cours d'exercice pour répondre aux besoins d'un nouveau projet pluriannuel en Afghanistan et entièrement financés par ledit projet, ainsi qu'aux économies réalisées sur les postes vacants. Le Centre continuera à mettre tout en œuvre pour que les frais de personnel ne dépassent pas un niveau acceptable et qu'aucun nouveau poste ne soit créé dans la catégorie des frais de personnel.
21. Les contrats de sous-traitance, les voyages, les autres frais liés aux activités de formation et les autres dépenses ont diminué de 1,5 million d'euros, ou 8,1 pour cent, par rapport à 2015. Là aussi, c'est conforme au modèle historique dans lequel ces dépenses sont moins élevées la première année du biennat et plus élevées la seconde année, et cela correspond aux produits provenant des activités de formation.
22. Les frais généraux d'exploitation et d'entretien du terrain et des bâtiments ont augmenté de 97 000 euros, soit 2,5 pour cent, par rapport à 2015. C'est le résultat d'une maintenance qui s'est traduite, entre autres, par la rénovation de salles de classe, des chambres et des espaces de restauration, par d'importants travaux de peinture dans trois pavillons; le remplacement des meubles des chambres; l'installation d'un nouveau système de climatisation dans un pavillon; la pose de pellicules d'isolation thermique sur les fenêtres d'un autre pavillon; de la mise en service d'un nouveau système de détection des incendies; et des travaux de nettoyage et de réparation rendus obligatoires par les inondations de fin novembre.

Situation financière

Actif

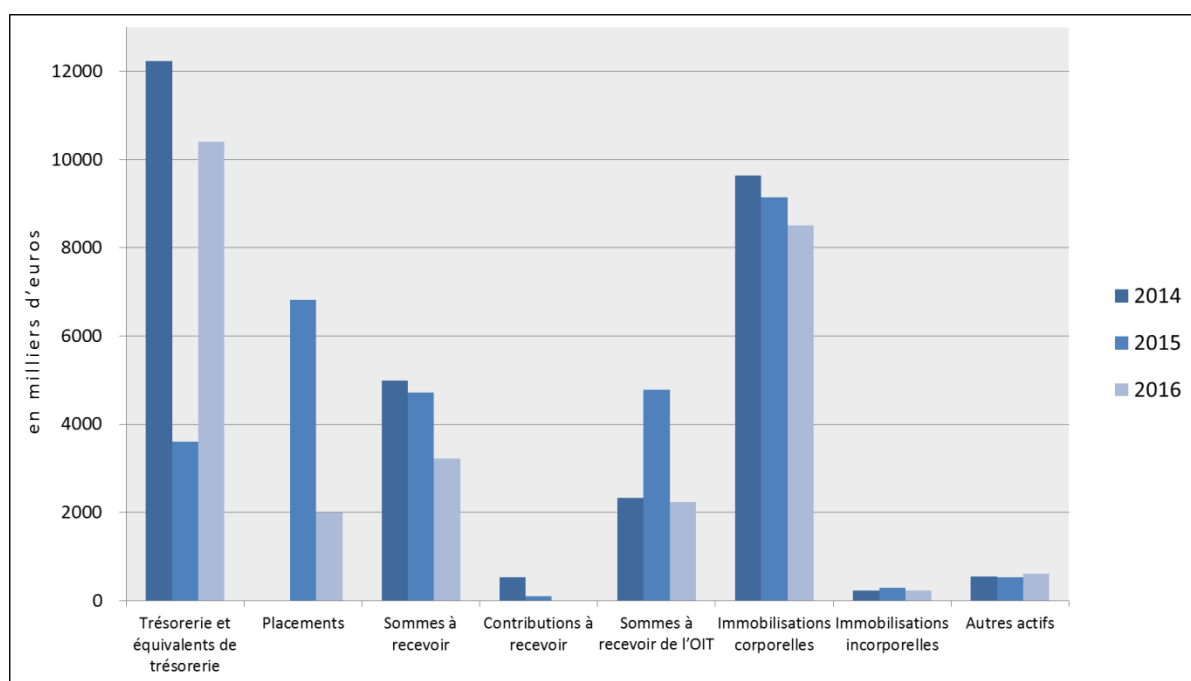
23. Au 31 décembre 2016, le montant total de l'actif s'élevait à 27,2 millions d'euros (contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2015) et se répartissait comme suit:

Actif par catégorie, 2016 (en milliers d'euros)



24. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2016 étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements, qui s'élevaient au total à 12,4 millions d'euros (10,4 millions d'euros au 31 décembre 2015) et représentaient 46 pour cent de l'actif total. Sur ce montant, 3,5 millions d'euros (28 pour cent) consistaient en des fonds détenus au nom des bailleurs de fonds aux fins des activités de formation (2,8 millions d'euros ou 27 pour cent au 31 décembre 2015).
25. L'année dernière, le Centre a grandement réduit ses investissements à court terme en raison du faible taux de retour disponible sur le marché. En lieu et place, le Centre a conservé ses liquidités en dollars et les a investies dans des opérations de troc financier («swaps») à 15 ou 30 jours en euros qui étaient légèrement plus rentables. Tous les autres fonds sont conservés sur les comptes d'épargne du Centre.
26. Les sommes à recevoir et les immobilisations corporelles étaient les deux autres grands éléments d'actif.

Comparaison sur trois ans, par catégorie d'actif



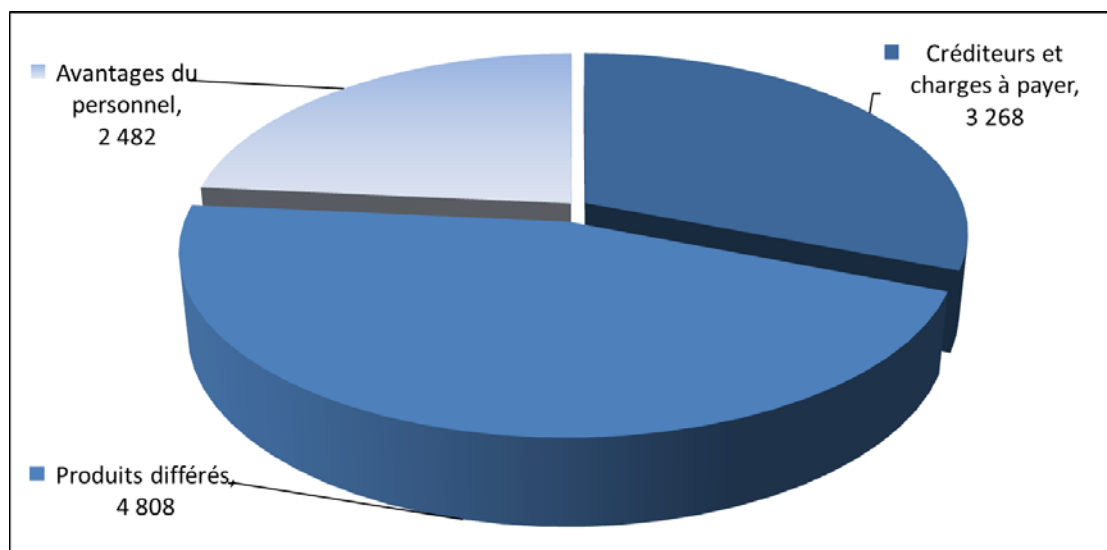
27. L'actif total du Centre a donc diminué de 2,8 millions d'euros ou 9,2 pour cent (495 000 euros ou 1,6 pour cent au 31 décembre 2015).
28. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont augmenté de 2 millions d'euros ou 19,1 pour cent (diminution de 1,8 million d'euros ou 14,8 pour cent au 31 décembre 2015) grâce à la facturation plus rapide des activités de formation, aux efforts de collecte des sommes à recevoir et de l'augmentation des avances reçues pour des activités de formation. En outre, le Centre a également enregistré une hausse de 650 000 euros des fonds détenus au nom de donateurs aux fins d'activités de formation (baisse de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2015).
29. Les sommes à recevoir ont diminué de 1,5 million d'euros ou 31,7 pour cent (279 000 euros ou 5,6 pour cent au 31 décembre 2015) grâce au renforcement des efforts de collecte et à la baisse de 1,3 million d'euros des sommes à recevoir au titre d'accords de services détenues à la fin de l'année (148 000 euros ou 5,8 pour cent au 31 décembre 2015).

- 30.** Les sommes à recevoir de l'OIT ont diminué de 2,5 millions d'euros ou 53 pour cent (augmentation de 2,5 millions d'euros ou 105 pour cent au 31 décembre 2015) car 2016 était la première année du biennat, pendant laquelle on observe une baisse normale des activités de formation réalisées pour l'OIT. Le processus de facturation des activités de formation a également été réformé, et les factures sont désormais envoyées plus vite. À la fin de l'exercice, l'OIT a versé au Centre une somme importante afin d'apurer une partie du solde restant dû.
- 31.** Les immobilisations corporelles ont diminué de 634 000 euros ou 6,9 pour cent (495 000 euros ou 5,1 pour cent au 31 décembre 2015) en raison d'amortissements d'un montant de 922 000 euros (941 000 euros en 2015), d'achats d'équipements pour 288 000 euros (456 000 euros en 2015) et de cessions de matériel pour 229 000 euros (37 000 euros en 2015).

Passif

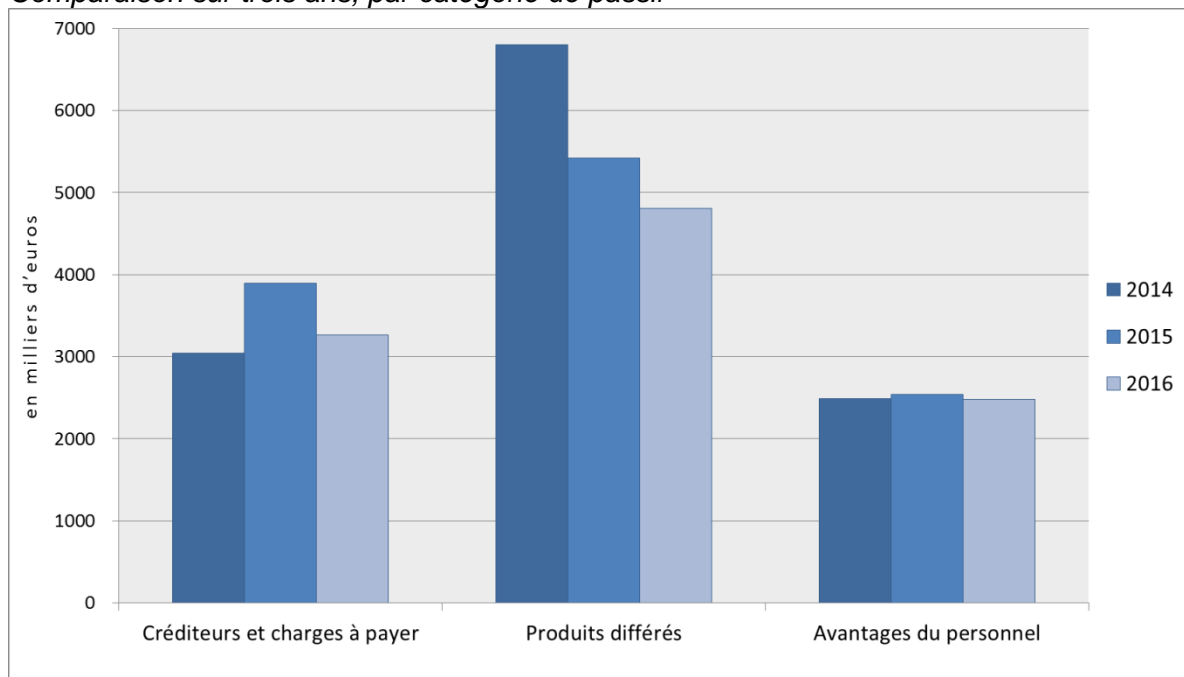
- 32.** Au 31 décembre 2016, le passif du Centre s'élevait à 10,6 millions d'euros (11,9 millions d'euros au 31 décembre 2015) et se répartissait comme suit:

Passif par catégorie, 2016 (en milliers d'euros)



- 33.** Le plus important élément de passif, représentant 4,8 millions d'euros ou 45,5 pour cent du passif total (5,4 millions d'euros ou 45,7 pour cent au 31 décembre 2015), correspond aux produits différés. Il s'agit de fonds avancés par différents donateurs et sponsors aux fins de projets de formation spécifiques (3,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, pour 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) et de fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à des conditions liées à la performance spécifique (1,3 million d'euros au 31 décembre 2016, pour 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2015).
- 34.** Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par les fonctionnaires pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages sont, entre autres, les congés cumulés, les frais de rapatriement lors de la cessation de service et les frais de déménagement.

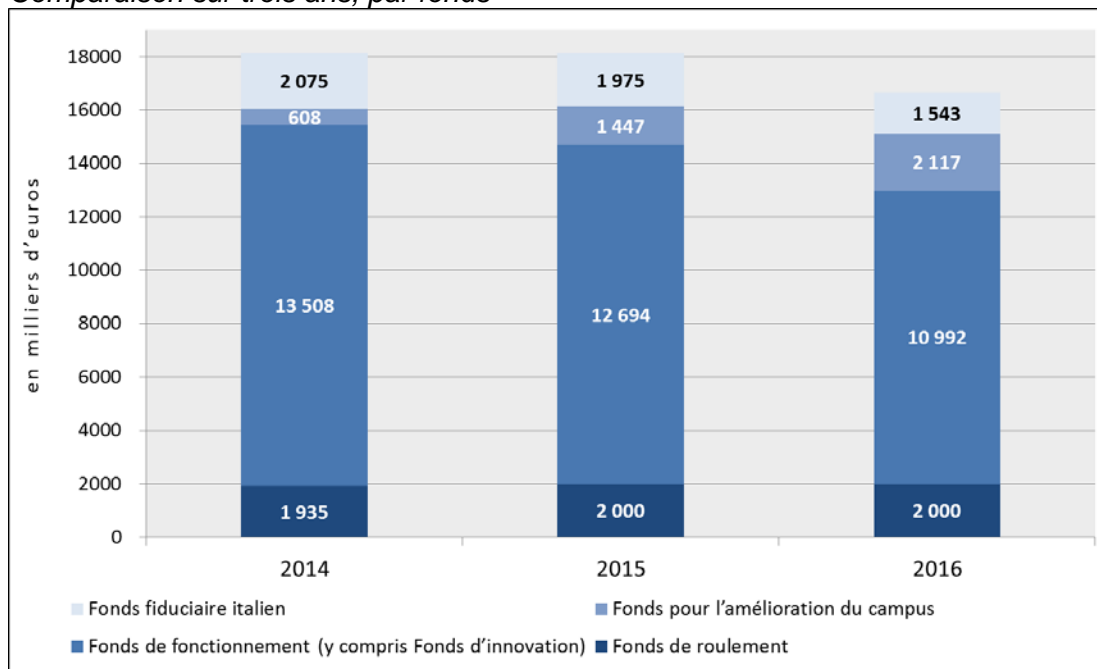
Comparaison sur trois ans, par catégorie de passif



35. Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 630 000 euros ou 16,2 pour cent (augmentation de 857 000 euros ou 28,2 pour cent au 31 décembre 2015) parallèlement à la baisse des activités de formation réalisées en 2016.
36. Les produits différés ont diminué de 611 000 euros ou 11,3 pour cent (1,4 million d'euros ou 20,4 pour cent au 31 décembre 2015), essentiellement en raison de la baisse des contributions volontaires à recevoir en relation avec des accords signés, habituelle lors de la première année d'un biennat. En dépit d'un recul des activités en 2016, les avances reçues au titre d'accords signés ont augmenté de 648 000 euros (diminution de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2015).

Actif net

Comparaison sur trois ans, par fonds



-
37. L'actif net du Centre consiste en plusieurs fonds, dont le Fonds de roulement, que le Règlement financier fixe à 2 millions d'euros, soit 12 pour cent du total de l'actif net (2 millions d'euros ou 11 pour cent au 31 décembre 2015).
 38. À cela viennent s'ajouter le Fonds de fonctionnement avec 11 millions d'euros ou 66 pour cent du total de l'actif net (12,7 millions d'euros ou 70,1 pour cent au 31 décembre 2015), le Fonds pour l'amélioration du campus avec 2,1 millions d'euros ou 12,7 pour cent (1,4 million d'euros ou 8 pour cent au 31 décembre 2015) et le Fonds fiduciaire italien avec 1,5 million d'euros ou 9,3 pour cent (2 millions d'euros ou 10,9 pour cent au 31 décembre 2015).

Budget ordinaire

39. À sa 78^e session (octobre 2015), le Conseil du Centre a approuvé pour la période 2016-17 un budget des dépenses s'élevant à 79,588 millions d'euros, une provision pour les frais imprévus de 600 000 euros et un budget des produits s'élevant à 80,188 millions d'euros, soit un budget global en équilibre.
40. Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2016 sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 12. Les produits réels pour 2016 se sont élevés à 38,4 millions d'euros, ventilés en 37,5 millions d'euros de contributions volontaires et produits gagnés, et de 923 000 euros provenant des excédents précédents.
41. Les dépenses de personnel engagées en 2016 au titre du chapitre IV du budget se sont élevées à 15,4 millions d'euros, tandis que les dépenses fixes se sont élevées à 6,6 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre V se sont élevées à 15,3 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros en frais de personnel sur projet.
42. L'excédent budgétaire pour 2016 s'est établi à 1,052 million d'euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change réalisées.
43. Depuis 2016, le budget approuvé du Centre couvre une période biennale, dans ce cas 2016-17. Afin de pouvoir présenter un budget annuel comparatif à l'état V (état de comparaison du budget et des montants réels), il a été procédé à une division entre les produits et les dépenses. Les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents ont été répartis de manière égale entre la première et la seconde année du budget biennal approuvé; pour les dépenses fixes et les frais variables de personnel sur projet, un taux de 49 pour cent du budget approuvé a été appliqué pour la première année; et pour les produits provenant des activités de formation et des publications, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel sur projet), le taux appliqué pour la première année est de 46 pour cent. La provision pour les frais imprévus approuvée pour le biennat ne sera intégrée qu'à la deuxième année parce qu'elle n'a pas encore été utilisée.

Différences significatives entre le budget 2016 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

| Ligne de l'état V | | | Budget 2016 ¹ | Montant réel 2016 | Diff. | Diff. % |
|-------------------|-------|---|--------------------------|-------------------|---------|---------|
| Chap. | Ligne | | | | | |
| I | 10 | Organisation internationale du Travail | 3 583 | 3 799 | 216 | 6,0% |
| I | 14 | Ville de Turin | – | 750 | 750 | 100% |
| II | 20 | Produits provenant des activités de formation | 23 552 | 22 947 | (605) | (2,6%) |
| IV | 40 | Personnel sur le budget ordinaire | 15 666 | 15 364 | (302) | (1,9%) |
| IV | 41 | Consultants | 467 | 574 | 107 | 22,9% |
| IV | 41 | Infrastructures | 1 761 | 2 161 | 400 | 22,7% |
| IV | 43 | Frais généraux d'exploitation | 714 | 853 | 139 | 19,5% |
| V | 50-58 | Total dépenses variables | 16 396 | 15 325 | (1 071) | (6,5%) |

44. Comme on le verra à l'état V, le Centre a enregistré pour la première année du biennat des résultats positifs qui se traduisent par un excédent d'exploitation de 1,05 million d'euros.
45. Pour la période 2016-17, le Centre recevra de l'OIT une allocation de 8,24 millions d'euros telle qu'approuvée dans le programme et budget. La moitié de cette contribution a été reçue en 2016. L'écart de 216 000 euros ou 6 pour cent est dû à la différence de taux de change.
46. Conformément à l'accord signé, le Centre a également reçu les contributions de la Ville de Turin pour les années 2013, 2014 et 2015, pour un total de 750 000 euros. L'accord ayant expiré, aucune contribution n'a été reçue pour 2016. Ces sommes servent à l'entretien du campus.
47. Les produits provenant des activités de formation se sont élevés en 2016 à 22,947 millions d'euros et sont conformes aux objectifs fixés. La différence de 605 000 euros ou 2,6 pour cent est essentiellement due aux ajustements en fin d'exercice et au report de certaines activités à l'année suivante.
48. Les frais liés au personnel inscrit au budget ordinaire se sont élevés à 15,364 millions d'euros, soit 1,9 pour cent de moins que le montant prévu de 15,666 millions d'euros. Plusieurs postes vacants ont été pourvus plus tard dans l'année ou restaient vacants à la fin de l'exercice.
49. Les coûts des services de consultance ont dépassé le budget de 107 000 euros ou 22,9 pour cent. Ceci est dû à des travaux additionnels encourus pendant l'année. À la suite des recommandations formulées par l'auditeur interne, une analyse de rentabilité a été menée dans le domaine des publications. Le Centre a également commandé une étude sur la diversité et recouru à des consultants externes pour la mise à jour de la suite Oracle et du module de gestion des salaires en raison de l'adoption du nouvel ensemble de rémunérations pour les fonctionnaires de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures, ainsi que pour l'installation de la nouvelle interface de transmission des données à la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Des prestataires externes ont été engagés pour évaluer les dégâts causés par les inondations de l'automne, ainsi que pour préparer et

¹ Le budget représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents; 49 pour cent du budget approuvé pour les dépenses fixes et les frais variables de personnel sur projet; et 46 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des publications, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel sur projet). Il n'inclut rien du budget approuvé pour la provision pour les frais imprévus parce que cette dernière ne sera intégrée que dans le budget final approuvé pour le biennat.

finaliser les travaux de rénovation du restaurant et de la cantine, qui ont commencé début 2017.

- 50.** Les dépenses au titre des infrastructures ont été supérieures de 400 000 euros ou 22,7 pour cent au budget parce que, ayant reçu les contributions de la Ville de Turin pour 2013, 2014 et 2015, le Centre a exécuté des travaux de maintenance supplémentaires. Ainsi, plusieurs chambres et salles de classe ont été réaménagées; les installations sportives ont été améliorées; le système de vidéoconférence a été mis à niveau; un nouveau système de climatisation a été installé dans un pavillon; des pellicules d'isolation thermique ont été posées sur les fenêtres d'un autre pavillon; un nouveau système de détection des incendies a été mis en service; et d'importants travaux de nettoyage et de réparation ont été rendus obligatoires par les inondations de fin novembre. Enfin, des travaux de rafraîchissement des peintures ont été réalisés dans trois pavillons et de nouveaux meubles ont été achetés pour un grand nombre de chambres.
- 51.** Les frais généraux d'exploitation ont eux aussi dépassé le budget de 139 000 euros ou 19,5 pour cent en raison de la comptabilisation d'une provision de 140 000 euros pour des frais liés au Tribunal administratif de l'OIT, qui n'était pas prévue au budget, ainsi que d'une augmentation de la provision pour créances douteuses (25 000 euros). Le Centre a également annulé des créances pour un montant de 25 000 euros après plusieurs tentatives de recouvrement infructueuses. En outre, un examen approfondi des actifs du Centre a été mené. Les anciens équipements ont été soit donnés soit jetés, et le Centre a retiré quelque 14 000 euros de ses livres comptables.
- 52.** Les dépenses variables totales ont été inférieures au budget et présentent une différence de 1,071 million d'euros ou 6,5 pour cent. Ces dépenses dépendent des produits provenant des activités de formation et des publications gagnés en cours d'année. Les différentes modalités d'apprentissage ont un impact direct sur les dépenses variables car chaque type d'activité entraîne des niveaux de coûts différents. Si, en 2016, les nombres de jours-participant pour les activités sur le campus et les activités «mixtes-C» et «mixtes-F» ont été moindres qu'au cours de la première année du biennat 2014-15, le nombre de jours-participant pour les activités à distance a augmenté de 62,6 pour cent.

Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2016.

Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la Direction.

Les procédures comptables et systèmes associés de contrôle interne, établis par la Direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et méthodes sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches.

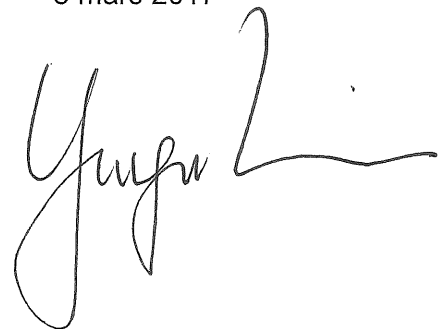
La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par le Commissaire aux comptes, ainsi que par le Conseil. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



Christine Boulanger
Trésorière et cheffe des Services financiers
8 mars 2017

Yanguo Liu
Directeur
8 mars 2017



Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au Bureau du Conseil du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation (CIF) de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CIF au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIF conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations complémentaires

La direction est responsable des informations complémentaires. Ces informations englobent les renseignements inclus dans le rapport incluant les états financiers du CIF et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, mais n'incluent pas celles dans les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les informations complémentaires et nous n'exprimons aucune conclusion quant à leur fiabilité.

h

Pour ce qui est de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à prendre note des informations complémentaires et, ce faisant, à analyser si ces informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si les renseignements obtenus au cours de l'audit ou d'une autre manière semblent contenir des anomalies significatives. Si de telles anomalies significatives semblent entacher les informations complémentaires, nous avons l'obligation de le signaler. En l'occurrence, nous pouvons affirmer que nous n'avons rien à signaler.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CIF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relative à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CIF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIF.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

h

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIF.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du CIF dont nous avons eu connaissance ou avons revues au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations législatives du CIF.

En vertu de l'article 27 du Règlement financier du CIF, nous avons également soumis un rapport détaillé de notre audit du CIF.



Michael G. Aguinaldo
Président, Commission d'audit
République des Philippines
Auditeur externe

Quezon City, Philippines
8 mars 2017

États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre (en milliers d'euros)

| | Note | 2016 | 2015 |
|---|-----------|---------------|---------------|
| Actif | | | |
| Actif à court terme | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 | 10 404 | 3 604 |
| Investissements | 5 | 2 000 | 6 811 |
| Sommes à recevoir | 6 | 3 035 | 4 345 |
| Contributions à recevoir | 7 | – | 100 |
| Sommes à recevoir de l'OIT | | 2 238 | 4 781 |
| Autres actifs à court terme | | 616 | 536 |
| | | 18 293 | 20 177 |
| Actif à long terme | | | |
| Sommes à recevoir | 6 | 179 | 364 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 8 508 | 9 142 |
| Immobilisations incorporelles | | 230 | 287 |
| | | 8 917 | 9 793 |
| Total actif | | 27 210 | 29 970 |
| Passif | | | |
| Passif à court terme | | | |
| Créditeurs et charges à payer | | 3 268 | 3 898 |
| Produits différés | 10 | 4 629 | 5 055 |
| Avantages du personnel | 11 | 189 | 226 |
| | | 8 086 | 9 179 |
| Passif à long terme | | | |
| Produits différés | 10 | 179 | 364 |
| Avantages du personnel | 11 | 2 293 | 2 311 |
| | | 2 472 | 2 675 |
| Total passif | | 10 558 | 11 854 |
| Actif net | | | |
| Fonds de roulement | | 2 000 | 2 000 |
| Total du solde cumulé des autres fonds | | 14 652 | 16 116 |
| Total actif net | 17 | 16 652 | 18 116 |
| Total passif et actif net | | 27 210 | 29 970 |

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre**
(en milliers d'euros)

| | Note | 2016 | 2015 |
|--|-----------|----------------|---------------|
| Produits | | | |
| Activités de formation | | 21 013 | 23 787 |
| Contributions volontaires | 12 | 14 149 | 13 312 |
| Autres produits | 14 | 1 826 | 2 567 |
| Gain de change et réévaluation, net | | 182 | 42 |
| Intérêts | | 55 | 83 |
| Total produits | | 37 225 | 39 791 |
| Dépenses | | | |
| Frais de personnel | | 18 247 | 17 988 |
| Contrats de sous-traitance | | 7 799 | 8 226 |
| Frais généraux d'exploitation | | 1 929 | 1 850 |
| Frais de voyage | | 3 501 | 4 002 |
| Autres frais liés aux activités de formation | | 3 008 | 3 443 |
| Entretien du terrain et des bâtiments | | 2 014 | 1 996 |
| Fournitures | | 1 159 | 1 264 |
| Amortissements | | 994 | 994 |
| Frais bancaires | | 38 | 38 |
| Total dépenses | | 38 689 | 39 801 |
| Excédent (déficit) net | | (1 464) | (10) |

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

| | Fonds de roulement | Fonds de fonctionnement | Fonds pour l'amélioration du campus | Fonds fiduciaire italien | Total solde cumulé des autres fonds | Actif net |
|---------------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2016 | 2 000 | 12 694 | 1 447 | 1 975 | 16 116 | 18 116 |
| Excédent (déficit) net de 2016 | – | (908) | (124) | (432) | (1 464) | (1 464) |
| Transferts vers/(de) ¹ | – | (794) | 794 | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2016 | 2 000 | 10 992 | 2 117 | 1 543 | 14 652 | 16 652 |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2015 | 1 935 | 13 508 | 608 | 2 075 | 16 191 | 18 126 |
| Excédent (déficit) net de 2015 | – | 201 | (111) | (100) | (10) | (10) |
| Transferts vers/(de) ² | 65 | (1 015) | 950 | – | (65) | – |
| Solde au 31 décembre 2015 | 2 000 | 12 694 | 1 447 | 1 975 | 16 116 | 18 116 |

¹ Transfert de 100 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en octobre 2015 et transfert de 693,5 euros approuvé par le Bureau du Conseil en mai 2016.

² Transfert de 950 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en octobre 2015. Transfert de 65 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds de roulement, soit un montant inférieur aux 75 euros approuvés par le Conseil en 2015 afin de porter le solde total du Fonds de roulement à 2 000 euros, conformément au Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers d'euros)

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Excédent (déficit) net pour la période | (1 464) | (10) |
| Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 357 | 52 |
| Postes sans effet sur la trésorerie: | | |
| Amortissements | 994 | 994 |
| Diminution des sommes à recevoir | 1 496 | 279 |
| Diminution des contributions à recevoir | 100 | 425 |
| (Augmentation) diminution des sommes à recevoir de l'OIT | 2 543 | (2 460) |
| (Augmentation) diminution des autres actifs à court terme | (81) | 6 |
| Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer | (630) | 811 |
| Diminution des produits différés | (611) | (1 386) |
| Augmentation (diminution) des avantages du personnel | (55) | 44 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹ | 2 649 | (1 245) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (303) | (513) |
| Placements à court terme | (2 000) | (9 311) |
| Produits issus de la cession des placements à court terme | 6 811 | 2 500 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement | 4 508 | (7 324) |
| Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (357) | (52) |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 6 800 | (8 621) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période | 3 604 | 12 225 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période | 10 404 | 3 604 |

¹ Les 87 euros perçus en intérêts apparaissent sous «Excédent (déficit) net pour la période» dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2015: 20 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État de comparaison du budget et des montants réels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)

| Chapitre | Poste | Titre | Budget approuvé /2 | Budget final | Montant réel | Différence/3 |
|--|----------------------------------|--|--------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| PRODUITS | | | | | | |
| I | Contributions volontaires | | | | | |
| | 10 | Organisation internationale du Travail | 3 583 | 3 583 | 3 799 | 216 |
| | 11 | Gouvernement italien | 7 850 | 7 850 | 7 850 | – |
| | 12 | Région Piémont | – | – | – | – |
| | 13 | Gouvernement portugais | 250 | 250 | 250 | – |
| | 14 | Ville de Turin | – | – | 750 | 750 |
| Total contributions volontaires | | | 11 683 | 11 683 | 12 649 | 966 |
| II | Produits gagnés | | | | | |
| | 20 | Produits provenant des activités de formation | 23 552 | 23 552 | 22 947 | (605) |
| | 21 | Produits provenant des publications | 920 | 920 | 850 | (70) |
| | 22 | Autres produits | 1 000 | 1 000 | 1 031 | 31 |
| Total produits gagnés | | | 25 472 | 25 472 | 24 828 | (644) |
| III | Utilisation de l'excédent | | | | | |
| | 30 | Activités de formation | 750 | 750 | 796 | 46 |
| | 31 | Examen des processus métiers | 59 | 59 | 77 | 18 |
| | – | Applications informatiques HRS | – | – | 50 | 50 |
| Total utilisation de l'excédent | | | 809 | 809 | 923 | 114 |
| TOTAL PRODUITS BUDGÉTAIRES | | | 37 964 | 37 964 | 38 400 | 436 |
| DÉPENSES | | | | | | |
| IV | Dépenses fixes | | | | | |
| | 40 | Personnel inscrit au budget ordinaire | 15 666 | 15 666 | 15 364 | (302) |
| | 41 | Consultants | 467 | 467 | 574 | 107 |
| | 42 | Infrastructures | 1 761 | 1 761 | 2 161 | 400 |
| | 43 | Sécurité | 405 | 405 | 442 | 37 |
| | 44 | Frais généraux d'exploitation | 714 | 714 | 853 | 139 |
| | 45 | Missions et représentation | 259 | 259 | 240 | (19) |
| | 46 | Gouvernance | 366 | 366 | 354 | (12) |
| | 47 | Technologies de l'information | 1 456 | 1 456 | 1 358 | (98) |
| | 48 | Amortissement des immobilisations | 661 | 661 | 613 | (48) |
| Total dépenses fixes | | | 21 755 | 21 755 | 21 959 | 204 |
| V | Dépenses variables | | | | | |
| | 50 | Personnel sur projet | 2 500 | 2 500 | 2 692 | 192 |
| | 51 | Collaborateurs externes | 4 493 | 4 493 | 4 873 | 380 |
| | 52 | Missions | 621 | 621 | 719 | 98 |
| | 53 | Coûts liés aux participants | 6 343 | 6 343 | 5 070 | (1 273) |
| | 54 | Ressources bibliothéconomiques et didactiques | 529 | 529 | 367 | (162) |
| | 55 | Enseignement extra-muros | 1 057 | 1 057 | 793 | (264) |
| | 56 | Autres frais variables | 172 | 172 | 169 | (3) |
| | 57 | Coûts liés aux produits provenant des publications | 589 | 589 | 521 | (68) |
| | 58 | Autres frais liés aux autres produits | 92 | 92 | 121 | 29 |
| Total dépenses variables | | | 16 396 | 16 396 | 15 325 | (1 071) |
| | | | 38 151 | 38 151 | 37 284 | (867) |
| VI | 60 | Imprévus | – | – | – | – |
| Total dépenses | | | 38 151 | 38 151 | 37 284 | (867) |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE /4 | | | (187) | (187) | 1 116 | 1 303 |
| Autres postes | | | | | | |
| | | Variation de la provision pour créances douteuses | – | – | (51) | 51 |
| | | Perte de change et réévaluation, nette | – | – | (13) | 13 |
| TOTAL AUTRES POSTES | | | – | – | (64) | 64 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE NET | | | (187) | (187) | 1 052 | 1 239 |

/2 Le budget originel représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents; 49 pour cent du budget approuvé pour les dépenses fixes et les frais variables de personnel sur projet; et 46 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des publications, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel sur projet). Il n'inclut rien du budget approuvé pour la provision pour les frais imprévus parce que cette dernière ne sera intégrée que dans le budget final approuvé pour le biennat.

/3 La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier sur les comptes de 2016.

/4 Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs et activités

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre»), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre.

Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit chaque année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Lors de sa réunion annuelle en octobre, le Centre adopte son budget conformément au Règlement financier du Centre, sur recommandation des membres du Conseil. Aux termes de l'article 17 du Règlement financier du Centre, les membres du Conseil, sur délégation du Conseil, adoptent les états financiers au mois de mai.

Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et présentation

Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2016.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro.

Les états financiers sont, sauf indication contraire, libellés en milliers d'euros.

Principales méthodes comptables

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction, qui correspond approximativement au taux effectif du marché à cette même date.

Les soldes des éléments d'actif et de passif monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux effectif du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires sont présentés comme des gains (ou pertes) nets de change et réévaluation dans l'état de la performance financière.

Les soldes des éléments d'actif et de passif non monétaires à leur coût historique sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de la transaction.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

| Actifs/passifs | Classification | Mesure |
|---|---|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Trésorerie et équivalents de trésorerie | Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit |
| Placements | Actifs financiers | Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit |
| Sommes à recevoir | Prêts et sommes à recevoir | Coût amorti |
| Contributions à recevoir | Prêts et sommes à recevoir | Coût amorti |
| Créditeurs et charges à payer | Passifs financiers | Coût amorti |

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des placements, est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1).

Comptabilisation et mesure initiale

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, le Centre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Centre mesure initialement l'actif ou le passif financier à sa juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif expirent ou sont levés. Un passif financier est décomptabilisé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

À la fin de la période de rapport, il est procédé à une évaluation de la dépréciation des actifs financiers. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière s'il existe une preuve objective que la valeur de report d'un actif financier a diminué.

Plus spécifiquement, pour les sommes à recevoir et les contributions à recevoir, le Centre établit une provision pour créances douteuses basée sur l'examen des soldes individuels permettant de déterminer s'il y a lieu de déprécier certains montants. Si les efforts de collecte des sommes non recouvrées sont vains, celles-ci sont radiées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont répertoriés en tant qu'actif à court terme et actif à long terme en fonction des échéances des objectifs d'investissement. Si la période est d'un an ou moins, ils sont répertoriés en tant qu'actif à court terme et, sur une période plus étendue, en tant qu'actif à long terme. Les produits réalisés à partir des investissements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts dans l'état de la performance financière.

Sommes à recevoir

Elles proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations générales et sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Sommes dues à/à recevoir de l'OIT

Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

Cette ligne englobe les biens, les matériels et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire comme suit:

| Catégorie | Durée de vie utile estimée (années) |
|----------------------------|--|
| Véhicules | 5 |
| Équipements de bureau | 5 |
| Autres types d'équipements | 10 |
| Meubles | 10 |
| Améliorations locatives | Durée la plus courte du bail et de 15-30 |

Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions. Ils ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation de prestation du Centre n'a pas été remplie. Les sommes à recevoir en vertu de tels accords sous 12 mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

1. avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus. Ils englobent les avantages suivants:
 - congés accumulés: les absences rémunérées accumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
 - congés non accumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence;
 - congé dans les foyers: conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens; et
 - autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.
2. avantages après la cessation de service:
 - frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement: les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des

frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en estimant le coût de l'indemnité versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2016. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;

- indemnité de cessation de service et de rapatriement: conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies et l'OIT enregistre celles-ci sur une base de prestations définies dans ses états financiers consolidés. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer pour des services rendus;

- assurance-maladie après la cessation de service: le Centre ne comptabilise pas de passif pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service pour les fonctionnaires (et leurs personnes à charge) qui quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service; et
- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: à travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des

Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les engagements, les actifs et les passifs de la Caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre n'est pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part qu'il occupe dans la position et la performance financières de la Caisse et a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan de contributions définies. Les contributions à la Caisse versées au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux marchandises et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Produits des opérations avec contrepartie directe

1. Autres produits: les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants et par la vente de publications. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus.
2. Produits d'intérêts: Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme et les investissements constituent des transactions avec contrepartie directe et sont pris en compte à la date où le Centre les a perçus, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires:
 - des contributions volontaires sont reçues afin de financer les opérations générales du Centre, l'amélioration du campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune «condition» de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable;
 - une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Si et quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme un produit.

-
2. Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de service. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
 3. Produits provenant des activités de formation: les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent aucun profit immédiat approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommés à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.
 4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies: ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats simples, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou de la non-occurrence d'un ou plusieurs événements futurs incertains échappant partiellement au contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires ou d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont comptabilisés quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Information sectorielle

Le Centre est une entité autonome dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur distinct et aucune information sectorielle n'a été présentée.

Importance des jugements et incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations d'importance pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les estimations présentent également une utilité afin de calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour créances douteuses est déterminée en évaluant la probabilité de collecte des créances en fonction des efforts déjà déployés. Lorsque la probabilité est très faible, les créances sont intégralement provisionnées. Elles ne sont sorties du bilan que si tous les efforts de collecte possibles ont été déployés.

Le calcul de la provision pour frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix courants et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel du Centre. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation, par la Direction, de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Note 3 – Normes comptables qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur

En 2015 et 2016, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié de nouvelles normes et amendé des normes existantes:

- IPSAS 34 - États financiers individuels, IPSAS 35 - États financiers consolidés, IPSAS 36 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, IPSAS 37 - Accords conjoints, et IPSAS 38 - Divulgence des participations dans d'autres entités. Ces normes énoncent de nouvelles exigences en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière applicables aux participations dans des entités contrôlées, des coentreprises et des entreprises associées et définissent les principes applicables à la présentation et à la préparation des états financiers consolidés. Elles remplaceront les obligations actuellement énoncées dans les normes IPSAS 6 - États financiers consolidés et individuels, IPSAS 7 - Participations dans des entreprises associées, et IPSAS 8 - Participations dans des coentreprises. Elles sont entrées en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2017 ou après cette date, leur application anticipée étant permise. Ces nouvelles normes n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Améliorations des normes impliquant des amendements au cadre conceptuel des normes IPSAS et liées aux caractéristiques qualitatives de l'information financière utile, des méthodes comptables et de la hiérarchie des sources pour l'établissement de ces méthodes, améliorations générales des normes IPSAS existantes, améliorations des normes IPSAS relative aux statistiques de finances publiques et améliorations visant à préserver la convergence avec les normes internationales d'information financière (IFRS). Ces améliorations sont entrées ou entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ou après cette date, leur

application anticipée étant permise. Elles n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

- Amendements aux normes IPSAS 21 - Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie et IPSAS 26 - Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie: les amendements établissent les normes en matière de dépréciation des actifs générateurs ou non générateurs de trésorerie, en appliquant la méthode de réévaluation, qui n'étaient précédemment pas couverts par ces chapitres. Ils entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2018 ou après cette date et n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 39 - Avantages du personnel: cette norme remplace la norme IPSAS 25 - Avantages du personnel et prévoit l'élimination des gains et pertes de report ou actuariels éventuels et leur comptabilisation immédiate et intégrale dans l'actif net, et amende les obligations en matière de divulgation dans les notes aux états financiers. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2018 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | Dollars É.-U. (équivalent en euros) | Euros | 2016 | 2015 |
|--|---|--------------|---------------|--------------|
| Comptes courants et fonds en caisse | 2 873 | 438 | 3 311 | 3 585 |
| Dépôts à court terme | 4 767 | 2 326 | 7 093 | 19 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 640 | 2 764 | 10 404 | 3 604 |

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2015, 3 422 euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement et le solde détenu en dollars des États-Unis s'élevait à l'équivalent de 182 euros.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 3 462 euros (2015: 2 814 euros), qui doivent être utilisés pour des activités de formation.

Note 5 – Placements

Le Centre investit dans des dépôts à terme d'une durée d'un an avec ou sans préavis avec ses partenaires financiers actuels, conformément à la politique d'investissement du Centre.

La juste valeur s'établit sur la base des cours du marché et du coût historique à la date de clôture, comme suit:

| | 2016 | | 2015 | |
|------------------------------------|--------------|-------|--------------|-------|
| | Juste valeur | Coût | Juste valeur | Coût |
| Dépôts à terme d'une durée d'un an | 2 000 | 2 000 | 6 811 | 6 811 |

Les mouvements au cours de la période considérée sont les suivants:

| | 2016 | 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Juste valeur au 1 ^{er} janvier | 6 811 | – |
| Nouveaux placements pendant la période | 2 000 | 9 311 |
| Cessions de placements pendant la période | (6 811) | (2 500) |
| Juste valeur au 31 décembre | 2 000 | 6 811 |

Les placements incluent un montant de 2 000 euros (2015: 2 000 euros) lié au Fonds de roulement.

Note 6 – Sommes à recevoir

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Sommes à recevoir à court terme | | |
| Sommes à recevoir provenant de la facturation de services de formation | 2 175 | 2 192 |
| Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2017 | 980 | 2 051 |
| Autres sommes à recevoir | 35 | 231 |
| Moins: provision pour créances douteuses – services de formation | (155) | (129) |
| Total sommes à recevoir à court terme, net | 3 035 | 4 345 |
| Sommes à recevoir à long terme | | |
| Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2017 | 179 | 364 |
| Moins: provision pour créances douteuses – services de formation | – | – |
| Total sommes à recevoir à long terme, net | 179 | 364 |

Toutes les sommes à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

| | 2016 | 2015 |
|---|------------|------------|
| Mouvements des provisions pour créances douteuses | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 129 | 28 |
| Montants impossibles à collecter radiés en cours d'exercice | (21) | (13) |
| Pertes dues à la dépréciation renversées | (1) | (5) |
| Augmentation de la dotation pour dépréciation | 48 | 119 |
| Solde au 31 décembre | 155 | 129 |

Note 7 – Contributions à recevoir

| | 2016 | 2015 |
|--|----------|------------|
| Chambre de commerce | – | 100 |
| Région Piémont | 50 | 50 |
| Moins: provision pour créances douteuses | (50) | (50) |
| Total contributions à recevoir | – | 100 |

| | 2016 | 2015 |
|---|-----------|-----------|
| Mouvements des provisions pour créances douteuses | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 50 | – |
| Montants impossibles à collecter radiés en cours d'exercice | – | – |
| Pertes dues à la dépréciation renversées | – | – |
| Augmentation de la dotation pour dépréciation | – | 50 |
| Solde au 31 décembre | 50 | 50 |

Sur ce total, aucun montant (2015: 100 euros) n'était sujet à des conditions exigeant l'utilisation des fonds pour des dépenses liées à la rénovation du pavillon Europe. Toutes les contributions à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Note 8 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre cherche à minimiser les effets potentiels de ces risques sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au registre des risques du Centre. En 2016, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements des risques ou des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2015.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, en premier lieu en dollars des États-Unis. Ce risque est géré en convertissant des euros dans la devise nécessaire sur la base des besoins prévus et en tenant compte de l'évolution probable des taux d'intérêt et des taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

La sensibilité nette du Centre au risque de change au 31 décembre était comme suit:

| | 2016 Dollars É.-U. | 2016 Équivalent en euros | 2015 Dollars É.-U. | 2015 Équivalent en euros |
|---|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 992 | 7 640 | 200 | 182 |
| Sommes à recevoir | 1 282 | 1 225 | 1 845 | 1 687 |
| Sommes à recevoir de l'OIT | 917 | 877 | 2 856 | 2 611 |
| Créditeurs et charges à payer | (102) | (102) | (256) | (234) |
| Sensibilité nette | 10 089 | 9 640 | 4 645 | 4 246 |

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2016, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 482 euros (2015: 212 euros), soit 5 pour cent (2015: 5 pour cent).

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et investissements et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant dans des placements d'une durée de un an à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

Autre risque de prix

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements en actions à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues.

Les créiteurs et charges à payer arrivent en général à échéance à 20 jours (2015: 30 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement a été créé pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 millions d'euros (2015: 2 millions d'euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses recevables.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses investissements. En ligne avec cette politique, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est A ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est A. Pour des raisons opérationnelles, le principal partenaire bancaire du Centre est exclu de cette politique.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les investissements, sont répartis dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total des liquidités et des placements qui peuvent être effectués auprès d'un même établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement, à l'exclusion du principal partenaire bancaire du Centre. À la date de clôture, le Centre ne dépassait pas la limite établie de 10 millions d'euros de dépôts dans une même institution. Les placements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souveraines et des obligations à taux variable.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les placements au 31 décembre est la suivante:

| 2016 | AAA | AA+– AA– | A+–A– | BBB+–BBB– | Total |
|---|------------|---------------------|--------------|------------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | – | – | 7 093 | 3 311 | 10 404 |
| Placements | – | – | 2 000 | – | 2 000 |
| | | | | | |
| 2015 | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | – | – | 44 | 3 560 | 3 604 |
| Placements | – | – | 6 811 | – | 6 811 |

Sommes à recevoir

La sommes à recevoir, dues au moment de la réception de la facture, concernent des gouvernements et des organismes supranationaux à la cote de crédit établie. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suit:

| | Moins d'un an | 1-2 an(s) | Plus de deux ans | Moins: provision pour créances douteuses | Total |
|--------------------------|---------------|------------|------------------|--|--------------|
| 2016 | | | | | |
| Sommes à recevoir | 2 722 | 536 | 110 | (155) | 3 213 |
| Contributions à recevoir | – | 50 | – | (50) | – |
| Total | 2 722 | 586 | 110 | (205) | 3 213 |
| 2015 | | | | | |
| Sommes à recevoir | 4 286 | 281 | 271 | (129) | 4 709 |
| Contributions à recevoir | 50 | 100 | – | (50) | 100 |
| Total | 4 336 | 381 | 271 | (179) | 4 809 |

Note 9 – Immobilisations corporelles

| | Matériel | Améliorations locatives | Total 2016 | Total 2015 |
|---|--------------|-------------------------|--------------|--------------|
| Coût au 31 décembre | 4 251 | 10 302 | 14 553 | 14 494 |
| Amortissement cumulé au 31 décembre | 2 606 | 3 439 | 6 045 | 5 352 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2016 | 1 645 | 6 863 | 8 508 | 9 142 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2015 | 1 769 | 7 373 | 9 142 | |

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2016.

Matériel

| | Véhicules | Équipements de bureau | Autres types d'équipements | Mobilier | Total 2016 | Total 2015 |
|---|-----------|-----------------------|----------------------------|------------|--------------|--------------|
| Coût au 1 ^{er} janvier | 106 | 2 355 | 1 616 | 160 | 4 237 | 3 844 |
| Acquisitions | – | 188 | 55 | – | 243 | 393 |
| Cessions | (45) | (184) | – | – | (229) | – |
| Coût au 31 décembre | 61 | 2 359 | 1 671 | 160 | 4 251 | 4 237 |
| Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier | 86 | 1 778 | 560 | 44 | 2 468 | 2 077 |
| Amortissement | 10 | 193 | 148 | 16 | 367 | 391 |
| Cessions | (45) | (184) | – | – | (229) | – |
| Amortissement cumulé au 31 décembre | 51 | 1 787 | 708 | 60 | 2 606 | 2 468 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre | 10 | 572 | 963 | 100 | 1 645 | 1 769 |

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations et des allées du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

| | Total 2016 | Total 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Coût au 1 ^{er} janvier | 10 257 | 10 231 |
| Acquisitions | 45 | 63 |
| Cessions | – | (37) |
| Coût au 31 décembre | 10 302 | 10 257 |
| Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier | 2 884 | 2 361 |
| Amortissement | 555 | 550 |
| Cessions | – | (27) |
| Amortissement cumulé au 31 décembre | 3 439 | 2 884 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre | 6 863 | 7 373 |

Note 10 – Produits différés

| | 2016 | 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Produits différés – à court terme | | |
| Contributions volontaires reçues en avance au titre d'accords conclus | 3 462 | 2 814 |
| Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus | 1 167 | 2 241 |
| Total produits différés à court terme | 4 629 | 5 055 |
| Produits différés – à long terme | | |
| Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus | 179 | 364 |
| Total produits différés à long terme | 179 | 364 |
| Total produits différés | 4 808 | 5 419 |

| | 2016 | 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Mouvements des produits différés | | |
| Solde au 1^{er} janvier | 5 419 | 6 805 |
| Nouveaux accords conclus pendant l'année | 4 555 | 5 264 |
| Comptabilisation de produits différés en tant que produits provenant des activités de formation à l'état de la performance financière | (4 938) | (4 974) |
| Remboursement/réduction d'accords envers les bailleurs de fonds | (613) | (1 052) |
| Autres sommes reçues à l'avance non liées à des accords | 357 | (618) |
| Escompte | 28 | (6) |
| Solde au 31 décembre | 4 808 | 5 419 |

Note 11 – Avantages du personnel

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Passif à court terme | | |
| Salaires | 4 | 43 |
| Congés accumulés | 154 | 160 |
| Indemnités et frais de voyage de rapatriement | 17 | 13 |
| Congés dans les foyers | 14 | 10 |
| Total passif à court terme | 189 | 226 |
| Passif à long terme | | |
| Congés accumulés | 1 758 | 1 777 |
| Indemnités et frais de voyage de rapatriement | 535 | 534 |
| Total passif à long terme | 2 293 | 2 311 |
| Total passif lié aux avantages du personnel | 2 482 | 2 537 |

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2016 s'élève à 703 euros (2015: 702 euros).

Le passif pour les indemnités de cessation de service était estimé à 8 930 euros au 31 décembre (2015: 9 166 euros). Le passif lié aux indemnités de rapatriement était estimé à 1 383 euros au 31 décembre 2016 (2015: 1 314 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 80 937 euros au 31 décembre 2016 (2015: 65 122 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (actuellement 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015 a fait apparaître un excédent représentant 0,16 pour cent (contre un déficit de 0,72 pour cent lors de l'évaluation de 2013) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Cela signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2015 était de 23,54 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, le taux de comparaison effectif étant de 23,70 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle correspondra à la situation au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, le ratio de capitalisation entre les actifs actuariels et les passifs actuariels était de 141,1 pour cent (127,5 pour cent dans l'évaluation de 2013). Le ratio de capitalisation était de 100,9 pour cent (91,2 pour cent en 2013) quand il était tenu compte du système actuel des ajustements des pensions.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2015, d'en appeler à la couverture des déficits visée à l'article 26 du règlement parce que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle des passifs accumulés à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, les dispositions de l'article 26 n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la Caisse pour le personnel s'élevait en 2016 à 3 976 euros (2015: 3 905 euros). Les cotisations prévues pour 2017 s'élèvent à 4 070 euros.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la caisse et présente au Comité de la CCPPNU un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Note 12 – Revenus des contributions volontaires

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Gouvernement italien | 9 350 | 9 350 |
| Organisation internationale du Travail | 3 799 | 3 712 |
| Ville de Turin | 750 | – |
| Gouvernement portugais | 250 | 250 |
| Total contributions volontaires | 14 149 | 13 312 |

La contribution de l'OIT de 3 799 euros (4 120 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2016-17, qui s'élève à 8 240 dollars des États-Unis. L'OIT n'a pas versé de contribution au programme de masters du Centre en 2016 (2015: 94 euros).

La contribution *ex lege* du gouvernement italien au Centre en 2016 s'est élevée à 7 850 euros (2015: 7 850 euros également). Cette somme a été payée en 2016. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 600 euros pour des activités de formation en 2016, dont une contribution de 100 euros pour un projet spécifique comptabilisée dans les produits différés (2015: 1 600 euros).

La contribution de la Ville de Turin consiste en la contribution annuelle de 250 euros pour les années 2013, 2014 et 2015, pour un total de 750 euros.

Note 13 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il n'a pas non plus bénéficié de services en nature (services juridiques et services d'audit interne) de la part de l'OIT (2015: 173 euros). Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers bailleurs de fonds, sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 14 – Autres produits

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Transactions sans contrepartie directe | | |
| Loyers versés par d'autres agences des Nations Unies | 427 | 409 |
| Utilisation des infrastructures autres que résidentielles | 132 | 121 |
| Autres produits divers | 230 | 550 |
| Transactions avec contrepartie directe | | |
| Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants | 130 | 130 |
| Produits provenant des publications | 850 | 1 312 |
| Activités socioculturelles | 57 | 45 |
| Total autres produits | 1 826 | 2 567 |

Note 15 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Le Centre a des obligations qui pourraient entraîner à l'avenir une sortie de fonds significative. Ces obligations peuvent devenir un passif réel selon la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de dire si une obligation présente existe ni de mesurer de manière fiable la sortie de fonds. Aucun montant n'est donc enregistré dans les états financiers.

Au 31 décembre 2016, le Centre avait pour 3 391 euros (2015: 2 423 euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport

La plupart des contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples, seuls les contrats relatifs à l'équipement informatique spécialisé et au matériel d'imprimerie n'étant pas résiliables. Les loyers minimums futurs découlant de ces contrats s'élèvent à 10 euros, payables en 2017 et 0,5 euros par an pour 2018, 2019 et 2020. En 2016, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 14 euros (2015: 11 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 67 euros (2015: 80 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de location s'élevaient en 2016 à 427 euros (2015: 410 euros).

Note 16 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

1. l'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme une recette budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II;
2. la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT au programme de masters n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation puisque les fonds sont utilisés à cette fin, tandis qu'à l'état II, ils le sont comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel ils se rapportent quand il est probable que ces contributions seront perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable; et
3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s à l'état V mais apparaissent à l'état II.

La base de comptabilisation pour les amortissements et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

| | Activités d'exploitation | Activités d'investissement | Activités de financement | Total |
|---|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Excédent budgétaire net (état V) | 1 052 | – | – | 1 052 |
| Différences temporelles | – | – | – | – |
| Différences liées à la base | 2 288 | 4 508 | – | 6 796 |
| Différences liées à l'entité | (1 405) | – | – | (1 405) |
| Flux de trésorerie net | 1 935 | 4 508 | – | 6 443 |
| Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 357 | – | – | 357 |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV) | 2 292 | 4 508 | – | 6 800 |

Rapprochement entre l'état V et l'état II

| | 2016 |
|--|----------------|
| Excédent budgétaire net (état V) | 1 052 |
| Différences temporelles | – |
| Différences liées à la base | (1 306) |
| Différences liées à l'entité | (1 210) |
| Déficit net selon l'état de la performance financière (état II) | (1 464) |

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre donné de priorités, ou l'utiliser pour ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous résume les allocations et les soldes disponibles des excédents 2010, 2012, 2013, 2014 et 2015. L'allocation prélevée sur l'excédent de 2015 a été approuvée sur la base de documents séparés présentés au Bureau du Conseil en mai 2016 et au Conseil en octobre 2016. Les allocations approuvées étaient ainsi disponibles immédiatement. Par le passé, elles ne pouvaient commencer à être utilisées qu'au début de l'année qui suivait leur approbation dans la proposition de programme et budget. L'allocation prélevée sur l'excédent de 2011 a été intégralement utilisée.

| | Activités de formation | Fonds d'innovation | Fonds pour l'amélioration du campus | Examen des processus métiers | Appl. inf. HRS | Total |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------------------|------------------------------|----------------|----------------|
| Allocation de l'excédent 2010 | 500 | 300 | 650 | 350 | – | 1 800 |
| Dépenses en 2012 | (500) | (45) | – | (31) | – | (576) |
| Dépenses en 2013 | – | (255) | – | (51) | – | (306) |
| Dépenses en 2014 | – | – | (650) | – | – | (650) |
| Dépenses en 2015 | – | – | – | (102) | – | (102) |
| Dépenses en 2016 | – | – | – | (77) | – | (77) |
| Solde au 31 décembre 2016 | – | – | – | 89 | – | 89 |
| Allocation de l'excédent 2012 | 675 | 100 | 200 | – | – | 975 |
| Dépenses en 2014 | (155) | – | – | – | – | (155) |
| Dépenses en 2015 | (520) | (100) | (74) | – | – | (694) |
| Dépenses en 2016 | – | – | (124) | – | – | (124) |
| Solde au 31 décembre 2016 | – | – | 2 | – | – | 2 |
| Allocation de l'excédent 2013 | 1 150 | 550 | 950 | – | 150 | 2 800 |
| Dépenses en 2015 | (228) | (123) | – | – | – | (351) |
| Dépenses en 2016 | (796) | (385) | – | – | (50) | (1 231) |
| Solde au 31 décembre 2016 | 126 | 42 | 950 | – | 100 | 1 218 |
| Allocation de l'excédent 2014 | 286 | – | 100 | – | – | 386 |
| Dépenses en 2016 | – | – | – | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2016 | 286 | – | 100 | – | – | 386 |
| Allocation de l'excédent 2015 | 693,5 | – | 693,5 | – | – | 1 387 |
| Dépenses en 2016 | – | – | – | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2016 | 693,5 | – | 693,5 | – | – | 1 387 |

Note 17 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

Fonds de roulement: le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros.

Total du solde cumulé des autres fonds:

- Fonds de fonctionnement: le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation;
- Fonds d'innovation: il a été créé en tant que fonds subsidiaire du Fonds de fonctionnement pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre;
- Fonds pour l'amélioration du campus: établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus; et
- Fonds fiduciaire italien: instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.

Note 18 – Actifs éventuels

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Contribution de l'OIT | 4 025 | 7 531 |
| Gouvernement italien – opérations du Centre | 7 850 | 7 850 |
| Accords de financement | 1 209 | – |
| Total actifs éventuels | 13 084 | 15 381 |

Note 19 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Opérations générales | 3 799 | 3 634 |
| Activités de formation | 9 841 | 11 426 |
| Assurance-maladie après la cessation de service | 874 | 704 |
| Indemnités de rapatriement | 91 | 144 |
| Indemnités de cessation de service | 620 | 243 |
| Personnel prêté au Centre | 177 | 107 |
| Services d'audit interne et juridique | 186 | – |
| Total information relative aux parties liées | 15 588 | 16 258 |

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Région Piémont, Ville de Turin et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

| Catégorie | 2016 | | 2015 | |
|-------------------------------------|------------------------|---|------------------------|---|
| | Équivalent temps plein | Rémunération totale (en milliers d'euros) | Équivalent temps plein | Rémunération totale (en milliers d'euros) |
| Principaux cadres dirigeants | 7,9 | 1 521 | 8,3 | 1 612 |

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 20 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement qui peut s'étendre sur plusieurs exercices et qui provient des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les bailleurs de fonds.

Rapport au Conseil de l'auditeur indépendant sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2016



République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2016.

C'est notre premier rapport en tant qu'auditeur externe du Centre. Il contient les résultats de notre audit des états financiers 2016, ainsi que nos remarques et recommandations sur l'examen des mécanismes de gouvernance du Centre. Des recommandations produisant de la valeur ajoutée ont été discutées avec la Direction afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité de la gestion du Centre.

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Si nécessaire, nous avons inclus les informations supplémentaires requises par lesdites normes. Nous avons également abordé les questions relatives à l'examen des états financiers du Centre qui ont émergé lors de l'audit et dont nous estimons qu'elles devaient être portées à l'attention du Conseil du Centre. Nous nous ferons un plaisir de donner de plus amples informations sur tous ces points lors de la réunion du Bureau du Conseil en mai 2017.

Nous remercions le Directeur du Centre, les autres membres de la Direction et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous remercions également les membres du Conseil du Centre de leur soutien et de leur intérêt pour notre travail en tant que commissaire aux comptes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aginaldo

Président, Commission de vérification des comptes, République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 8 mars 2017

République des Philippines
COMMISSION
DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Quezon City



Rapport au Conseil de l'auditeur indépendant
sur l'audit des opérations financières du
Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR L'AUDIT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

| Sommaire | Page |
|---|------|
| Résumé | 1 |
| A. Mandat, étendue et objectifs de l'audit | 4 |
| B. Résultats de l'audit | 5 |
| 1. Questions financières | 6 |
| 1.1 Audit des états financiers | 6 |
| 1.2 Gestion financière et rapport financier | 6 |
| 1.2.1 Absence d'un manuel sur les normes IPSAS, d'un manuel sur les finances et d'un plan comptable formel | 6 |
| 2. Questions de gouvernance | 7 |
| 2.1 Gouvernance d'entreprise | 7 |
| 2.1.1 Responsabilisation | 8 |
| 2.1.2 Gestion des risques | 10 |
| 2.1.3 Contrôle interne | 13 |
| C. Informations fournies par la Direction | 14 |
| D. Mise en œuvre des recommandations des audits précédents | 16 |
| E. Remerciements | 17 |
| Acronymes et sigles | 18 |

RÉSUMÉ

Introduction

1. Le présent rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT, ci-après «le Centre») est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les observations relatives à l'administration et à la gestion du Centre visées à l'article 25 du Règlement financier.

2. Il s'agit ici du premier rapport du Président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines en tant qu'auditeur externe du Centre. Les objectifs généraux de l'audit consistent à fournir l'assurance indépendante de la présentation fidèle des états financiers aux membres du Conseil et aux mandants du Centre; à contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au Centre; ainsi qu'à soutenir les objectifs opérationnels du Centre à travers le processus d'audit externe. Le rapport traite en détail les questions financières et de gouvernance que l'auditeur externe estime devoir porter à l'attention du Conseil du Centre.

Résultat général de l'audit

3. Nous avons vérifié les états financiers du Centre conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Notre audit a résulté en l'expression d'une opinion non modifiée² sur les états financiers du Centre pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016. Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle: a) de la situation financière du Centre au 31 décembre 2016; b) de sa performance financière; c) des variations de son actif net; d) de ses flux de trésorerie; et e) de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

5. Nous avons également conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

6. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, nous avons également mené un audit des performances à côté de l'audit financier. Cet audit, qui tenait compte des objectifs opérationnels du Centre, a porté sur les questions de gouvernance relatives à la responsabilisation, à la gestion des risques et au contrôle interne. Nous avons formulé à

² Opinion d'audit non modifiée: aux termes de la norme ISA 700, il s'agit de «l'opinion exprimée par l'auditeur lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable». Ce terme remplace l'ancienne «opinion sans réserve».

l'attention de la Direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

Résumé des recommandations

7. Nous avons formulé plusieurs recommandations produisant de la valeur ajoutée afin d'aider la Direction du Centre à améliorer la gestion financière et la gouvernance des opérations. Nos principales recommandations sont les suivantes:

Gestion financière et rapport financier

Absence d'un manuel sur les normes IPSAS, d'un manuel sur les finances et d'un plan comptable formel

- a. **Préparer et développer des manuels propres au Centre portant sur les normes IPSAS et sur les finances et intégrant toutes les normes adoptées et les mécanismes d'examen, de mise à jour et d'approbation correspondants; les politiques et procédures financières; le plan comptable formel; et les descriptions des processus et des systèmes qui serviront de guide pour la gestion financière et le rapport financier et contribueront à une plus grande conformité avec les exigences des normes IPSAS lors de la préparation des états financiers du Centre.**

Gouvernance d'entreprise

Responsabilisation

- b. **Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur l'importance et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.**
- c. **Toujours dans le cadre de responsabilisation, délimiter clairement les rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes afin d'intégrer la culture de responsabilisation au cœur des opérations du Centre; et inclure les mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue.**

Gestion des risques

- d. **Dans le cadre de gestion des risques, inclure une définition des termes essentiels de la mise en œuvre de la politique, des règles et procédures en matière de gestion des risques d'entreprise afin de mieux orienter les détenteurs des différents risques; s'en tenir à la catégorisation des risques par source, telle que prescrite par le cadre; et développer une déclaration de tolérance des risques en tant que moyen efficace de communiquer à tous les fonctionnaires le niveau de risque acceptable et, subséquemment, en tant que base pour évaluer si le niveau de risque toléré par le Centre reste**

dans une fourchette acceptable.

- e. **Renforcer l'adhésion de tous les chefs de programme ou d'unité au modèle établi et à la formulation usuelle des déclarations de risque, comme le prévoit le cadre de gestion des risques.**
- f. **Intégrer dans le cadre de gestion des risques, les règles et les procédures du Centre une structure éprouvée de communication sur les risques, et ce afin de faciliter l'établissement d'un inventaire des risques dans le registre des risques d'entreprise et d'ainsi assurer une remontée efficace et efficiente des informations dans l'optique d'une meilleure coordination et d'une évaluation accélérée des risques à faire figurer dans le registre.**

Contrôle interne

- g. **Instituer un cadre de contrôle interne le plus approprié possible afin de garantir une gestion stratégique plus efficace des contrôles intégrés et d'aligner plus étroitement ces contrôles sur les autres mécanismes de gouvernance existants.**
- h. **Rédiger un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle; documenter la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée.**
- i. **Consolider la politique de gestion des actifs en incorporant les critères qui définissent les différentes circonstances entourant les pertes d'actifs, les lignes directrices pour la documentation et les niveaux de responsabilité administrative et fiscale pour chaque type de circonstance définie comme étant la cause de la perte; ensuite, consolider la politique en matière de dépréciation, de cession et radiation de biens, d'équipements et d'autres actifs afin de l'aligner sur la règle de gestion financière correspondante, et veiller à la publication de procédures claires.**

Mise en œuvre des recommandations des audits précédents

8. Trois recommandations contenues dans le rapport d'audit du commissaire aux comptes précédent pour l'exercice financier 2015 portent sur le traitement comptable du terrain et des bâtiments, sur la comptabilisation des avantages futurs du personnel et sur les informations données dans les états financiers. À ce jour, la Direction n'a pas encore comptabilisé le terrain et les bâtiments parce qu'elle attend les derniers développements des traitements comptables rencontrés dans le système des Nations Unies. Elle n'a pas non plus comptabilisé la valeur escomptée des avantages futurs du personnel parce qu'elle ne la considère pas significative. En revanche, de grands progrès ont été réalisés au niveau des informations contenues dans les états financiers. Les recommandations sont évoquées dans la partie D du présent rapport.

A. MANDAT, ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

Mandat

9. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a désigné le Président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines comme commissaire aux comptes de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices financiers, cette désignation prenant effet le 1^{er} avril 2016 et couvrant une période de quatre ans³. Conformément à l'article 24 du Règlement financier du Centre, le commissaire aux comptes de l'OIT est aussi celui du Centre.

10. Notre mandat de commissaire aux comptes consiste à présenter pour chaque année civile un rapport sur l'audit des états financiers contenant toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les éléments visés à l'article 25 du Règlement financier, ainsi que sur toutes les questions que nous estimons utiles au vu des circonstances. Le Conseil examine les états financiers et les rapports d'audit. Nous en sommes à la première année de notre mandat et à notre premier rapport en tant que commissaire aux comptes.

Étendue et objectifs

11. Notre audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons les méthodes comptables appliquées et les estimations significatives faites par le Centre, ainsi que la présentation générale des états financiers. Nous évaluons aussi la conformité du Centre au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

12. Les objectifs généraux de notre audit consistent à fournir une opinion indépendante déterminant si:

- a. les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
- b. les états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les méthodes comptables énoncées à la note 2 et si ces méthodes ont été appliquées sur la même base qu'au cours de l'exercice précédent;
- c. les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

13. Nous avons également examiné les opérations du Centre afin de pouvoir formuler des observations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, plus généralement, de l'administration et de la gestion du Centre (article 25 du Règlement financier). Toutes ces questions sont abordées dans les

³ GB.323/PFA/6.

parties correspondantes du présent rapport.

14. Globalement, notre audit a été mené sur la base du plan présenté au Conseil en novembre 2016 et entend fournir une opinion indépendante aux membres du Conseil, accroître la transparence et la responsabilisation au Centre, et soutenir les objectifs du Centre tout au long du processus d'audit externe.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur externe

15. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous avons adopté pendant l'audit l'approche basée sur les risques, qui implique que nous procédions à une évaluation des risques afin d'identifier toutes les erreurs matérielles possibles dans les états financiers et les hypothèses y afférentes, sur la base d'une bonne compréhension du Centre et de son environnement.

16. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. L'audit est réalisé de manière à fournir l'assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

17. Nous avons planifié les domaines d'audit en coordination avec le chef du Bureau de l'audit interne et du contrôle du Bureau international du Travail afin d'éviter les chevauchements inutiles d'efforts et de déterminer la fiabilité du travail de ce dernier.

18. Nous avons présenté les résultats de l'audit à la Direction du Centre sous la forme de feuilles de synthèse et d'une lettre contenant nos observations et recommandations détaillées. Cette pratique assure un dialogue continu avec la Direction.

B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

19. Cette partie de notre rapport présente les résultats de l'audit pour l'exercice financier 2016. Elle aborde les questions qui, de notre avis, doivent être portées à l'attention du Conseil du Centre. Nous avons donné à la Direction du Centre la possibilité de commenter nos observations afin de garantir un rapport équilibré et de trouver conjointement des solutions. Les recommandations transmises à la Direction visent à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

20. Nous sommes reconnaissants à la Direction pour tous les efforts qu'elle a déployés pour tenir compte de nos observations et recommandations lors de l'audit intérimaire et de fin d'exercice des états financiers et pour présenter correctement les soldes des comptes et améliorer la présentation des informations conformément aux normes IPSAS.

B.1. QUESTIONS FINANCIERES

B.1.1. Audit des états financiers

Opinion sur les états financiers

21. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre. Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Application des méthodes comptables et examen des transactions

22. En outre, conformément au Règlement financier du Centre, nous avons conclu que les méthodes comptables ont été appliquées sur la même base qu'au cours de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

23. Si nous avons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers, nous avons relevé les marges d'amélioration suivantes, dont nous pensons qu'elles renforceront la responsabilisation et la transparence au Centre et amélioreront les mécanismes de rapport financier.

B.1.2. Gestion financière et rapport financier

B.1.2.1 Absence d'un manuel sur les normes IPSAS, d'un manuel sur les finances et d'un plan comptable formel

24. Le Centre ne dispose pas de manuels sur les normes IPSAS ni sur les finances qui compilent et intègrent toutes les normes adoptées et les mécanismes d'examen, de mise à jour et d'approbation correspondants, ainsi que le plan comptable formel et les autres questions touchant à la gestion financière. De tels manuels, pris en tant que mécanismes de contrôle généralisé, assureront l'efficacité et l'efficacité de la gestion financière et du rapport financier.

25. **Nous avons recommandé, et la Direction l'a accepté, que le Centre prépare et développe des manuels portant sur les normes IPSAS et sur les finances et intégrant toutes les normes adoptées et les mécanismes d'examen, de mise à jour et d'approbation correspondants; les politiques et procédures financières; le plan comptable formel; et les descriptions des processus et des systèmes qui serviront de guide pour la gestion financière et le rapport financier et contribueront à une plus grande conformité avec les exigences des normes IPSAS.**

26. La Direction a accusé réception de la recommandation relative au manuel sur les finances mais a souligné que ce n'était pas une des priorités du Centre compte tenu des ressources limitées et des autres projets en cours. Le Centre étant une petite organisation, il

accorde la priorité à la rationalisation des processus et à l'examen des politiques, des règles et des procédures susceptibles d'ajouter de la valeur à ses opérations et d'entraîner une rationalisation des processus actuels. La Direction a en outre souligné que toutes les politiques et les informations nécessaires sont répertoriées et peuvent être trouvées dans une section dédiée de la page intranet de FINSERV, qu'elle considère comme le nouveau «manuel virtuel» s'inscrivant dans le cadre des efforts de réduction de l'utilisation de papier. Le processus d'examen, de mise à jour et d'approbation sera également inclus. À ce jour, l'absence de tels manuels n'a eu aucun impact sur la gestion financière et le rapport financier du Centre, qui a reçu une opinion d'audit non modifiée chaque année, et seules quelques erreurs ont été relevées.

27. Si nous comprenons les commentaires de la Direction, nous réitérons qu'un manuel, qu'il soit virtuel ou sur papier, constitue un mécanisme de contrôle essentiel qui garantit l'existence de politiques, de règles et de procédures clairement établies démontrant formellement la titularité des processus et assurant un soutien plus fort aux différents détenteurs. La taille de l'organisation et la réception d'une opinion d'audit non modifiée chaque année ne sont pas des raisons valables pour ne pas établir ce mécanisme de contrôle généralisé.

B.2. QUESTIONS DE GOUVERNANCE

28. En vertu de notre mandat, qui consiste à formuler des remarques quant à l'efficacité des procédures financières, au système comptable, aux contrôles financiers internes et, en général à la gestion et aux opérations du Centre, nous avons examiné les mécanismes de gouvernance d'entreprise en place au Centre. Nous avons transmis des recommandations visant à ajouter de la valeur et en avons discuté avec la Direction dans l'optique de renforcer l'efficacité et l'efficacité de la gestion.

B.2.1. Gouvernance d'entreprise

29. Il est largement reconnu qu'une gouvernance d'entreprise efficace favorise une culture de gestion positive, facilite la mise en œuvre de politiques et procédures de gestion et appuie le développement d'une infrastructure de gestion et de rapport sur le lieu de travail. Le concept de gouvernance est toutefois devenu plus complexe à la suite de la reconnaissance du fait que les responsabilités établies, les pratiques de gestion des risques et les infrastructures de contrôle interne influencent le processus de gouvernance global. Dès lors, les interrelations évidentes entre ces trois composantes de la gouvernance définissent la manière dont la gouvernance se concrétisera au sein d'une organisation. Dans un sens logique, la responsabilisation confère des rôles et des responsabilités, y compris la gestion des risques, tandis que la gestion des risques permet à une entité d'identifier les obstacles les plus critiques pour atteindre ses objectifs opérationnels. Le contrôle interne, à son tour, est intégré pour limiter les risques critiques identifiés.

30. La gouvernance d'entreprise n'est pas une structure unique; au contraire, elle englobe les différents devoirs, obligations et droits découlant de cadres qui contrôlent et dirigent une entité, de la responsabilisation à la gestion des risques, en passant par le contrôle interne. Le but de ces cadres est de répartir correctement les responsabilités assumées par tous ceux qui font fonctionner l'organisation, tels que les dirigeants, les parties prenantes, les créanciers, les

organismes de réglementation, le personnel et, bien sûr, les membres du conseil d'administration. Outre à les aviser sur leurs responsabilités, il les informe également de leurs droits au sein du Centre. Ces cadres permettent à toute entité, y compris le Centre, de fonctionner sur une base plus solide.

31. Nous avons examiné la gouvernance d'entreprise du Centre pour déterminer si la responsabilisation et les rôles et responsabilités en matière de responsabilisation sont définis de manière correctement et exhaustive, et si les outils et mécanismes de responsabilisation, ainsi que les contrôles internes, sont adéquats. Les résultats de notre examen sont présentés ci-après.

B.2.1.1 Responsabilisation

32. La responsabilisation est une relation basée sur l'obligation de démontrer et de prendre en charge la performance à la lumière des attentes convenues. Elle implique de conférer certaines responsabilités et de rapporter sur les résultats escomptés et sur la manière dont la responsabilité a été assumée. La reddition de comptes, obligatoire ou volontaire, établit la relation de responsabilisation.

33. Tous les membres du personnel du Centre sont redevables de leurs actes et de leurs décisions et en assument la responsabilité. Nous croyons que la responsabilisation a toujours été intégrée dans la structure du Centre, comme le montrent ses politiques et procédures opérationnelles. Cependant, en raison de l'évolution de l'environnement, et en appui à l'approche de gestion basée sur les résultats adoptée par le Centre, nous avons jugé indispensable d'examiner le cadre de responsabilisation en vigueur au Centre.

Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation

34. L'examen du cadre de responsabilisation a révélé que la définition contenue dans la circulaire du Centre sur le cadre de responsabilisation doit être améliorée. Ce cadre décrit principalement les normes et les mécanismes et clarifie les devoirs et les responsabilités des fonctionnaires. Toutefois, il ne fournit pas de signification du concept de responsabilisation à laquelle l'ensemble du cadre devrait se rattacher dans le contexte des opérations du Centre.

35. Une définition opérationnelle de la responsabilisation au Centre est fondamentale et nécessaire parce que le cadre: a) décrit les différents éléments du cadre de responsabilisation lui-même; b) identifie les normes essentielles qui régissent les performances et la conduite des fonctionnaires; et c) décrit les différents mécanismes en place pour promouvoir et contrôler la conformité.

36. Nous avons recommandé que le Centre intègre dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur l'importance et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.

37. La Direction a reconnu que le terme «responsabilisation» est très important parce qu'il donne le ton à toute l'organisation. Elle procédera à un examen de la définition du terme et de son application au Centre dans le cadre de son travail quotidien.

Délimitation des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et inclusion des mécanismes et outils correspondants

38. L'examen du cadre de responsabilisation du Centre a montré que les rôles et responsabilités des cadres dirigeants, des divers comités et même des auditeurs, sont définis. C'est un premier pas essentiel vers le respect des éléments fondamentaux du cadre de responsabilisation. Cependant, la conformité partielle rend la politique moins efficace, car le cadre ne dit rien des rôles et responsabilités des autres intervenants clés, tels que le Conseil et son Bureau, ou les autres détenteurs de risques et de processus vitaux.

39. En outre, nous avons également relevé que le mécanisme de responsabilisation du Centre ne définit que la fonction des bureaux respectifs, et n'établit pas d'outils spécifiques qui peuvent être utilisés pour mesurer, rapporter et évaluer les performances. Nous avons été informés que les performances du personnel sont suivies à travers les plans de travail de chaque unité du Centre. Ces plans de travail appuient le document programmatique et budgétaire adopté pour chaque biennat. Cependant, le cadre semble manquer de référence à des outils généraux tels que, entre autres, les termes de référence, les registres de risques, les rapports ou le système d'évaluation des performances, qui lient les attentes en matière de responsabilisation à la réalité.

40. **Toujours dans le cadre de responsabilisation, nous avons recommandé que le Centre:**

- a. **délimite clairement les rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes afin d'intégrer la culture de responsabilisation au cœur des opérations du Centre; et**
- b. **inclue les mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue.**

41. La Direction a fait remarquer que, dans le cadre des travaux futurs sur l'orientation prise par le Centre, elle entreprendra un examen du cadre de responsabilisation afin d'inclure tous les rôles et responsabilités pertinents. Le Centre a commencé à examiner certains processus et contrôles internes, et l'identification des rôles et des responsabilités des principaux intervenants est maintenant une réalité des politiques, règles et procédures.

Renforcement de la politique de gestion des actifs en ce qui concerne les pertes, radiations et cessions

42. Pour qu'une politique de gestion des actifs soit efficace, il faut qu'elle définisse clairement les circonstances telles que la négligence simple, la négligence grave ou l'acte intentionnel qui peuvent causer une perte d'actifs. Cette information sur la responsabilisation fournit une base suffisante pour la définition finale de la responsabilité fiscale, question qui fait couler le plus d'encre dans les affaires traitées par le Comité pour une gestion responsable en cas de pertes d'actifs. Avec des circonstances définies plus clairement, le Centre pourrait améliorer ses mesures en matière de responsabilisation, en particulier celles relatives à la perte d'actifs due à une faute délibérée ou à une négligence grave et qui, outre des mesures de recouvrement, peuvent justifier des actions disciplinaires contre le coupable.

43. De la même manière, le Centre doit impérativement se doter d'une politique en matière de radiation d'actifs s'il veut continuer à suivre la voie de la responsabilisation, du contrôle interne solide et de la présentation conforme des états financiers. Les étapes à franchir avant de procéder à une radiation, comme la détermination, l'approbation, l'enregistrement, le suivi et la cession des immobilisations corporelles radiées, doivent être précisées.

44. Nous avons noté que les dispositions stratégiques du Centre concernant la perte ou le vol d'un actif ne font que décrire les responsabilités des membres du personnel, et non les circonstances sous-jacentes possibles de la perte ou du vol. D'autre part, les politiques du Centre en matière de radiation et de cession d'actifs ont montré qu'il n'existe pas de procédure globale permettant d'indiquer clairement les points de départ et de fin du processus où les questions fondamentales consistent à savoir quand, pourquoi, comment et quels actifs doivent être cédés et radiés.

45. **Nous avons recommandé, et la Direction l'a accepté, que le Centre consolide sa politique de gestion des actifs:**

- a. **en incorporant les critères qui définissent les différentes circonstances entourant les pertes d'actifs, les lignes directrices pour la documentation et les niveaux de responsabilité administrative et fiscale pour chaque type de circonstance définie comme étant la cause de la perte; et**
- b. **en améliorant la politique en matière de dépréciation, de cession et radiation de biens, d'équipements et d'autres actifs afin de l'aligner sur sa réglementation financière.**

46. La Direction a répondu que le Centre réexaminerait les politiques de gestion des actifs afin de voir si d'autres éclaircissements sont nécessaires pour les cas de perte d'actifs. Étant donné que les cas de vol, de perte ou de dommage d'actifs imputables à un membre du personnel ou à un participant sont rarissimes, la Direction a décidé de traiter ces cas lorsqu'ils se produisent, sur une base individuelle. Elle évaluera également le risque auquel le Centre est exposé et déterminera les seuils et les procédures idoines quand une perte d'actif est avérée. La Direction a également fait savoir qu'elle étudierait les documents officiels afin d'en assurer l'alignement par rapport aux Règles de gestion financière, notamment celles sur la dépréciation et la radiation.

B.2.1.2 Gestion des risques

47. La gestion des risques est un élément essentiel de la bonne gouvernance organisationnelle et de la responsabilisation. Ses principaux objectifs sont d'assurer la pérennité des opérations d'une organisation et la capacité de celle-ci à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs. Compte tenu de sa complexité innée, il est toujours difficile pour une organisation de démontrer sa valeur au-delà des paramètres de gestion traditionnels. Dans le contexte de la gestion des risques, la création de valeur vise à accroître la confiance des parties prenantes, à éliminer les opérations fragmentées et à mieux atténuer les risques.

48. Nous avons noté que le Centre a adopté une approche étape par étape dans la rédaction et la finalisation de son registre des risques d'entreprise, sur la base des registres

des risques des différentes unités. Pour fournir de plus amples informations et pour expliquer la politique, les règles et les procédures, la Trésorière a organisé une séance de formation d'une demi-journée à l'intention des chefs d'unité et des membres des comités d'approbation des contrats et de gestion des risques.

49. Nous saluons les premières mesures prises par le Centre pour intégrer la gestion des risques dans ses travaux. Cependant, si des mesures concrètes de gestion des risques ressortent maintenant de la représentation faite par la Direction, nous avons identifié plusieurs améliorations qui pourraient être apportées au cadre de gestion des risques du Centre.

Définition spécifique des termes essentiels de la gestion des risques

50. Les règles et procédures de gestion des risques du Centre définissent le risque comme étant «l'incertitude que survienne un événement ou une circonstance affectant la réalisation des objectifs du Centre. Cette incertitude peut avoir un impact positif (chance) ou négatif (menace) sur la réalisation des objectifs.» D'autres termes devraient toutefois être définis et inclus dans le document, car en matière de gestion des risques, une bonne compréhension de la terminologie est indispensable pour une bonne compréhension des concepts.

51. Au-delà de la définition du risque lui-même, la définition du «risque inhérent» telle qu'elle s'applique au Centre est basique et devrait être incluse dans le cadre. Plus important encore, le modèle des registres des risques des unités impose cette définition. De même, la politique et le cadre de gestion des risques du Centre indiquent que si aucune action d'atténuation n'est encore mise en œuvre, cela doit être clairement indiqué et le délai correspondant doit être mentionné.

52. En outre, si les sources de risques externes et internes sont énumérées dans les règles et procédures, elles ne sont pas spécifiquement définies afin mieux guider chaque unité et chaque détenteur de risque dans l'identification des risques. Néanmoins, les matériels didactiques connexes donnent des conseils supplémentaires aux utilisateurs. Nous avons également observé que la plupart des risques ne sont pas classés par source dans les registres des risques des unités comme le décrit le cadre. Une raison d'identifier les catégories de risques est que cela contribue à la consolidation future des activités requises par les plans d'atténuation des risques. En outre, au fur et à mesure que la gestion des risques progresse, de nouvelles sources de risques peuvent être identifiées. Enfin, le cadre doit également contenir une définition et un énoncé de l'appétence au risque et de la tolérance acceptée du risque, dans l'optique de l'élaboration de stratégies et d'actions d'atténuation.

53. **Nous avons recommandé, et la Direction l'a accepté, que le Centre:**

- a. **inclue dans son cadre de gestion des risques une définition des termes essentiels de la mise en œuvre de la politique, des règles et procédures en matière de gestion des risques d'entreprise afin de mieux orienter les détenteurs des différents risques;**
- b. **s'en tienne à la catégorisation des risques par source, telle que prescrite par le cadre; et**

- c. **développe une déclaration de tolérance des risques en tant que moyen efficace de communiquer à tous les fonctionnaires le niveau de risque acceptable et, subséquemment, en tant que base pour évaluer si le niveau de risque toléré par le Centre reste dans une fourchette acceptable.**

54. La Direction reverra le cadre, les règles et les procédures afin d'inclure les définitions manquantes et d'ajouter des liens menant aux informations nécessaires sur la classification des risques, et énoncera clairement l'appétence au risque acceptable pour le Centre.

Formulation des déclarations de risque et structure de communication sur les risques

55. Les règles et procédures de gestion des risques fournissent un libellé standard pour formuler et documenter chaque risque. La déclaration de risque devrait contenir la cause, la manifestation et le résultat ou impact du risque. Notre examen des registres des risques propres aux unités a montré des incohérences dans le modèle utilisé et dans la formulation de chaque risque. Certaines déclarations de risque abordent uniquement la cause et sont rédigées d'une manière qui omet l'incertitude de la manifestation, l'impact ou les deux.

56. Le cadre stipule également que seuls les risques auxquels l'évaluation finale donne un niveau résiduel moyen ou élevé doivent être discutés au sein du Comité de gestion des risques. Une enquête auprès du président du Comité a montré que des réunions régulières avaient lieu et que tous les risques dont le niveau résiduel est moyen ou élevé sont examinés en détail. Un rapport final de chaque réunion est préparé et remis au Directeur, conformément au cahier des charges du Comité. Cependant, le cadre ne dit rien sur les procédures à suivre pour faire remonter les risques au niveau de l'entreprise ni sur les échéances de rapport pour la consolidation de tous les risques au sein du registre des risques d'entreprise et, par la suite, pour l'évaluation par le Comité.

57. Lorsqu'elle est conçue et définie de manière adéquate, une déclaration de risque donne des conseils efficaces aux détenteurs des risques et, à plus forte raison, au Comité de gestion des risques pour la classification et la communication sur les risques à travers le Centre, améliorant ainsi la capacité du Centre de communiquer dans un langage commun et facilitant la remontée vers le registre des risques d'entreprise. D'autre part, des lignes et arrangements de communication structurés promeuvent la responsabilisation. Les unités peuvent partager des défis similaires et sont susceptibles de progresser davantage si elles affrontent collectivement les risques rencontrés qui, à leur tour, renforcent les mécanismes de gestion des risques déjà en place.

58. **Nous avons recommandé, et la Direction l'a accepté, que le Centre:**

- a. **adhère au modèle établi et à la formulation usuelle des déclarations de risque, comme le prévoit le cadre de gestion des risques; et**
- b. **intègre dans le cadre de gestion des risques, les règles et les procédures du Centre une structure éprouvée de communication sur les risques, et ce afin de faciliter l'établissement d'un inventaire des risques dans le registre des risques d'entreprise et d'ainsi assurer une remontée efficace et efficiente des informations dans l'optique d'une meilleure coordination et d'une**

évaluation accélérée des risques à faire figurer dans le registre.

59. La Direction a répondu qu'une communication à ce sujet sera envoyée à tous les chefs d'unité et que les règles et procédures seront complétées afin d'intégrer la remontée de la communication des unités vers le Comité et de simplifier le processus de saisine du Comité.

B.2.1.3 Contrôle interne

60. Le contrôle interne est décrit comme étant le résumé de tous les systèmes mis en place au sein d'une organisation pour contrôler les risques. En outre, le contrôle interne est considéré comme un processus où des contrôles spécifiques sont logiquement intégrés dans les processus critiques et visent à atteindre les objectifs opérationnels de l'organisation. Quelle que soit la forme qu'il prend, une entité aménage toujours le contrôle interne de sorte à fonctionner comme prévu.

Cadre de contrôle interne

61. Le contrôle interne est une composante importante de la gouvernance d'entreprise du Centre. Le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a encouragé le Centre à envisager de prendre, à l'instar d'autres agences des Nations Unies, des mesures pour la certification des contrôles internes et, plus important encore, à s'aligner sur les plans futurs de l'OIT. Cela facilitera également l'apprentissage organisationnel, améliorera la responsabilisation et renforcera la crédibilité de l'information utilisée pour prendre des décisions et gérer le Centre.

62. Il convient de noter, en ce qui concerne le rapport susmentionné, que la Direction nous a informés que la certification des contrôles internes ne pourra advenir qu'après que le Centre aura achevé la mise à niveau de la suite logicielle Oracle et l'automatisation du processus d'achats dans ladite suite, parce que ce processus est pour l'instant manuel.

63. Quoiqu'il en soit, compte tenu des multiples activités de contrôle réparties entre différents niveaux d'autorité au Centre et des objectifs fondamentaux de ces contrôles, nous soulignons que des contrôles plus efficaces passent par un guide cohérent qui augmente la conscientisation des responsables de ces contrôles quant à l'importance de leur intervention, ainsi que par le renforcement éventuel des compétences en matière de contrôle. La nécessité pour le Centre de disposer d'un cadre de contrôle interne formel et tangible découle d'une proposition visant à ajouter de la valeur selon laquelle la mise en place de cadres de gouvernance internes pour la responsabilisation et la gestion des risques ne se manifeste pas autrement que par la manière dont les contrôles internes sont élaborés en fonction des risques évalués et par les rôles et responsabilités précisés dans le cadre de responsabilisation.

64. Le contrôle interne est toujours pertinent, quelles que soient la nature, la taille et la complexité de l'entité. Les entités plus petites se doteront généralement de contrôles plus informels, effectués par un petit nombre de personnes. Si les éléments fondamentaux du contrôle interne doivent être présents dans n'importe quelle entité indépendamment de la taille, les principes seront généralement inclus de manière subjective dans la conception et l'utilisation des contrôles internes. Ainsi, le Centre peut accomplir d'importantes avancées vers un contrôle interne plus efficace dans un cadre formel Top of Form.

65. **Nous avons recommandé que le Centre résume ses mécanismes de contrôle interne de la gouvernance générale dans un cadre de contrôle interne le plus approprié possible afin de garantir une gestion stratégique plus efficace des contrôles intégrés et d'aligner plus étroitement ces contrôles sur les autres mécanismes de gouvernance existants.**

Préparation d'un manuel sur les voyages

66. Les voyages constituent un aspect central du mandat du Centre, qui est d'être un prestataire de premier plan de services de formation et d'apprentissage pour le monde du travail. En 2016, les frais liés aux voyages des fonctionnaires et des participants se sont élevés à 3,5 millions d'euros. Face à un tel montant, un contrôle approprié des voyages est donc essentiel.

67. Nous avons pris connaissance de plusieurs cas de modification des politiques en matière de voyages à travers la publication de circulaires qui, à première vue, ne semblent pas avoir de pouvoir décisionnel sur les politiques qu'elles entendent amender. De plus, le grand nombre de politiques applicables aux voyages pose de sérieux défis non seulement en ce qui concerne leur mise en œuvre, mais aussi pour savoir lesquelles sont encore en vigueur ou ont été remplacées. Par conséquent, les activités liées aux voyages telles que les demandes de devis; l'autorisation par les fonctionnaires détenant l'autorité de signature pour l'approbation des dépenses; le paiement des indemnités de voyage; ou le remboursement des frais de voyage sont régies par plusieurs circulaires émanant de services différents et incohérentes entre elles.

68. La Direction a partagé notre avis que ces politiques manquaient de cohérence parce qu'elles ont été édictées par des services différents qui ne possédaient peut-être pas l'autorité nécessaire. Les exemples de circulaires de FINSERV amendées ou mises à jour par des circulaires du Service des infrastructures et de l'administration interne (FIS), ou vice versa, ne manquent pas, ce qui crée une certaine confusion. Cette situation ne cadre indubitablement pas avec l'objectif général des Règles de gestion financière du Centre d'assurer un contrôle financier interne efficace.

69. **Nous avons recommandé que le Centre:**

- a. **prépare un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle; et**
- b. **documente la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée.**

C. INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DIRECTION

70. Nous avons reçu de la Direction une lettre d'affirmation contenant les informations détaillées indispensables pour notre audit des états financiers. Ces informations étaient factuelles et correctes. Nous souhaitons porter à l'attention des membres du Conseil du

Centre les informations suivantes:

C.1. Réception des contributions des bailleurs de fonds pour les années précédentes

71. La politique comptable du Centre consiste à inscrire une contribution volontaire en tant que produit quand il est probable que cette contribution soit perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Les contributions de la Ville de Turin (250 000 euros par an pour les années 2013, 2014 et 2015, soit un total de 750 000 euros) sont inscrites comme produits pour l'exercice en cours. La Direction nous a informés que lesdits montants n'avaient pas été comptabilisés lors des exercices sur lesquels ils portaient en raison de l'incertitude entourant leur réception effective, et qu'ils n'avaient pas non plus été inscrits dans les budgets approuvés.

C.2 Sommes à recevoir

72. Les sommes à recevoir, s'élevant au total à 3,214 millions d'euros (4,709 millions d'euros au 31 décembre 2015) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur des débiteurs et donateurs pour des services rendus, des fonds à recevoir sur la base d'accords signés portant sur des activités de formation futures et des services de conseil soumis à conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2016. Les sommes à recevoir considérées comme des actifs à court terme n'englobent pas de montants significatifs recevables après un an. Une provision pour créances douteuses de 155 000 euros (129 000 euros au 31 décembre 2015) a été prévue et représente l'estimation la plus fiable des montants dépréciés.

73. Les sommes dues par l'OIT, à savoir 2,238 millions d'euros au 31 décembre 2016 (4,781 millions d'euros au 31 décembre 2015) comme indiqué dans l'état de la situation financière, représentent le solde net du compte courant pour les transactions interbureaux, y compris la contribution volontaire de l'OIT au fonctionnement générale du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT.

C.3 Crédoiteurs et charges à payer

74. Les crédoiteurs et charges à payer et les produits différés, s'élevant au total à 8,076 millions d'euros au 31 décembre 2016 (9,317 millions d'euros au 31 décembre 2015), sont inclus dans les états financiers et représentant les obligations du Centre qui doivent être comptabilisées en vertu des normes IPSAS, autres que les avantages du personnel.

C.4. Fraude ou présomption de fraude

75. La Direction n'est pas au courant de cas de fraude avérée ou présumée pour l'exercice 2016, ni de cas de conflit d'intérêt impliquant le Centre dans lesquels celui-ci serait partie, directement ou indirectement, à une transaction d'achat, de vente ou de toute autre nature, vis-à-vis d'un membre du Conseil, un membre de la haute direction, un cadre dirigeant ou une organisation dans laquelle une de ces personnes aurait un intérêt direct ou indirect.

C.5. Versements à titre gracieux

76. La Direction a déclaré qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice 2016.

D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS PRÉCÉDENTS

77. Les observations d'audit et recommandations suivantes sont contenues dans le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015:

Terrain et bâtiments

78. En 2013, le commissaire aux comptes précédent a conclu que la comptabilité associée au terrain et aux bâtiments utilisés par le Centre dans le cadre de ses opérations et fournis par la Ville de Turin pour une valeur symbolique était conforme aux normes IPSAS. Toutefois, ces normes proposent diverses options afin de mieux refléter le coût réel d'un tel service.

79. Il a encouragé la Direction à continuer de suivre les discussions menées au sein du système des Nations Unies eu égard à la reconnaissance de la valeur symbolique de ce service car l'inclusion de ce coût dans les états financiers du Centre rendrait l'information financière plus transparente.

Comptabilisation des avantages futurs du personnel

80. La part à long terme du passif lié aux avantages futurs, dans le cas des congés accumulés et des indemnités et frais de voyage de rapatriement, n'est pas escomptée par le Centre, comme l'exigerait la norme IPSAS 25. Le Centre en a évalué l'incidence et conclu qu'elle n'était pas significative. Le commissaire aux comptes a encouragé le Centre à continuer de superviser l'incidence de cette pratique qui pourrait prendre de l'importance à l'avenir et la correction requise se répercuterait alors sur l'excédent du Centre.

81. La Direction a répondu qu'elle continuait à suivre ce passif. Une analyse a été menée pour évaluer l'impact d'un escompte de la part à long terme en 2016, et cette incidence n'était de nouveau pas significative pour les états financiers. La Direction n'a, dès lors, pas ajusté le passif et la dépense.

Informations fournies par voie de notes aux états financiers

82. Dans le cadre de son évaluation, le Centre a préparé des états financiers pro forma à l'été 2016 et nous les a transmis. Nous avons passé en revue les informations et les notes fournies dans les états financiers que nous avons jugées appropriées, complètes et conformes aux normes IPSAS. Nous encourageons le Centre à poursuivre sa révision de la présentation des états financiers et à envisager l'établissement d'un tableau documentant clairement le flux de produits différés entre l'état de la situation financière et l'état de la performance financière, étant donné que ce poste représente une part significative des activités du Centre. La Direction s'est engagée à mettre en œuvre ce changement en 2016 et a tenu parole.

83. La Direction a également fait savoir que les états financiers du Centre ont été révisés et améliorés chaque année depuis l'adoption des normes IPSAS. Elle continue à mettre tout faire pour mettre en évidence les faits saillants et éliminer les informations non significatives et/ou non utiles pour le lecteur.

84. Nous avons noté d'importantes améliorations des informations contenues dans les états financiers.

E. REMERCIEMENTS

85. Nous remercions le Directeur du Centre, le Directeur adjoint, les chefs d'unité et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit.

Acronymes et sigles

| Acronyme/sigle | Signification |
|-----------------------|---|
| BIT | - Bureau international du Travail |
| CIF-OIT | - Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail |
| FINSERV | - Services financiers |
| FIS | - Service des infrastructures et de l'administration interne |
| IPSAS | - Normes comptables internationales pour le secteur public |
| ISA | - Normes internationales d'audit |
| OIT | - Organisation internationale du Travail |